

Quebec, le 21 janvier 1980

Commission d'Etude sur l'Education
aux Adultes
a/s Mme Suzanne Dion
Palais de Justice
1, rue Notre-Dame est
7e étage
Montréal, Qué.

Madame,

Veuillez trouver, ci-joint, le mémoire présenté par la
Corporation des Artisans de Québec à votre commission d'étude.

Nous tenons à préciser dès maintenant que notre intervention
porte sur le volet "formation professionnelle" de l'éducation.

Suite aux différentes interventions faites lors des audiences
publiques, nous avons surtout l'intention dans le présent dossier
de vous soumettre les principaux éléments sur lesquels nous avons
eu à travailler au sujet de la formation des artisans et, par
conséquence, de l'éducation aux adultes, au cours des trois
dernières années. Nous attirons en particulier votre attention
sur l'annexe deux du dossier qui présente notre hypothèse concer-
nant l'Ecole des Métiers d'art du Québec, en réplique au texte
du C.I.P.D.C. qui se trouve en annexe 1.

Comme plusieurs, nous avons participé, émis des opinions,
écrits des textes, et, surtout, faits des expériences.

Il s'agit ici d'un peu la somme de tout cela qui, nous
l'espérons, aidera à conclure bientôt sur un service adapté aux
artisans. Il nous fera évidemment plaisir de vous rencontrer pour
un échange plus directe sur le sujet durant la prochaine phase de
travail de votre commission.

Veuillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.


Jean-Pierre Tremblay
Directeur général

/lm
pièces jointes

La Corporation des Artisans de Québec, 41, rue Sous-le-Fort, Place Royale, Québec, Qué. G1K 4G9, (418) 694-0260



TABLES DES MATIERES

I. Présentation de l'organisme	
Historique	1
Organisation de la CAQ	2
II. Motifs amenant la présentation du mémoire	3
III. Principes généraux et contexte dans lequel oeuvre l'organisme	3
IV. Caractéristiques des membres de la Corporation	4
V. Rôle des gouvernements dans l'éducation des adultes	
Le fédéral	4
La participation du Québec	4
Le Québec face au fédéral	5
Le Québec face au Québec	6
Le Québec versuis la régionalisation	6
VI. Le service de formation de la CAQ	7
Points d'appui du service	7
Exemples de réalisation	8
Recommandations	10
Conclusion	11
Rapport du groupe de travail sur l'Ecole professionnelle des métiers d'art	Annexe 1
Ecole nationale, hypothèse de travail CAQ-MAM	Annexe 2
Membership CAQ	Annexe 3

MEMOIRE DE LA CORPORATION DES ARTISANS DE QUEBEC

adressé à

LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES

I. PRESENTATION DE L'ORGANISME

1. Historique

La Corporation des Artisans de Québec a été fondée en août 1973 dans le but de regrouper les artisans de la région de Québec ((03) et de protéger leurs intérêts économiques et sociaux ainsi que pour les représenter auprès des organismes intéressés.

Quatre mois à peine après sa fondation, la Corporation des Artisans de Québec, qui regroupe quelques 75 membres, tient son premier Salon des Artisans de Québec au Pavillon Pollack de l'Université Laval à Sainte-Foy.

Quelques 45 exposants accueillent pendant environ dix jours près de 20,000 visiteurs. C'est un succès inespéré, car en mai 1973, soit sept mois auparavant une tentative de Salon avait été faite au "Quebec Winter Club" et s'était avérée un cuisant échec.

Le Salon 1973 terminé et réussi, le coup d'envoi de la Corporation des Artisans de Québec était donné.

N'ayant que très peu de ressources financières et humaines en 1974, la Corporation des Artisans de Québec organisait alors ardemment sa campagne de recrutement, son comité de sélection et son deuxième Salon des Artisans de Québec tenu cette fois au Centre municipal des Congrès, avec plus de cent kiosques et accueillant 50,000 visiteurs.

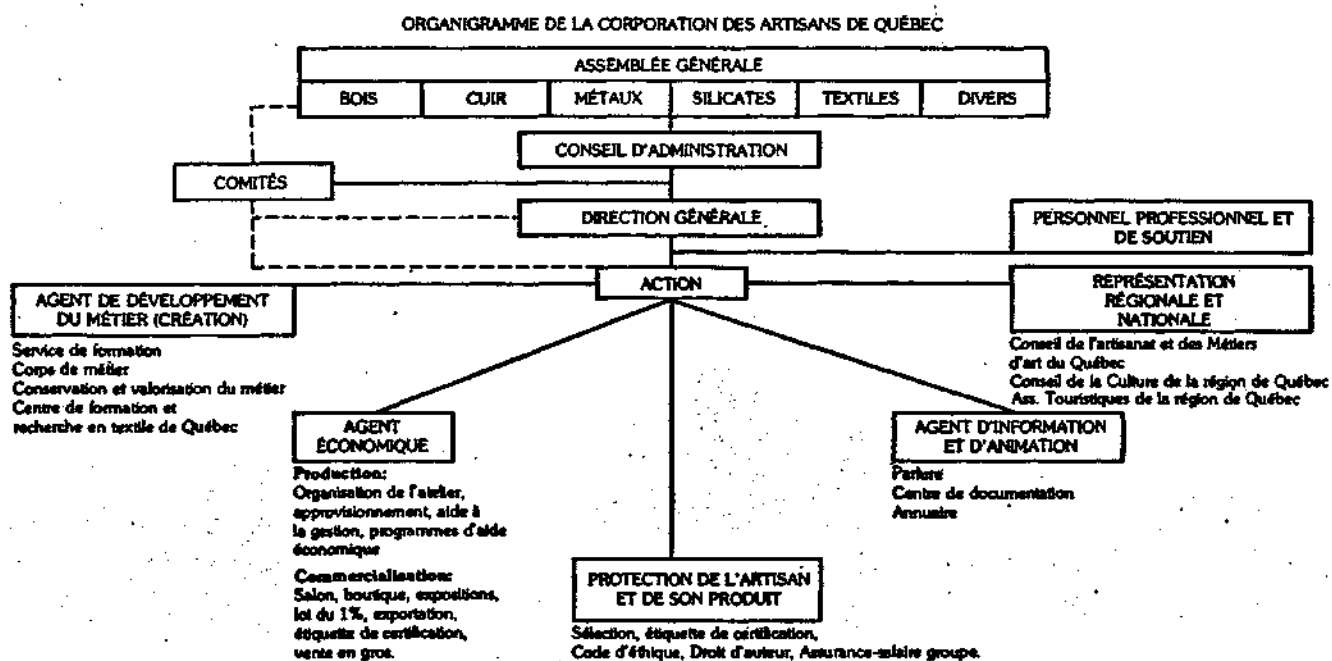
A cette époque, la Corporation des Artisans de Québec comptait cent cinquante membres.

Puis c'est le début de nombreuses démarches afin de diversifier les activités et de créer un Centre de diffusion de l'artisanat québécois; projets d'occupation de maison à Place Royale, participation à des Congrès, fêtes du Patrimoine, Festival d'été, expositions diverses, etc. Et toujours, le Salon qui progressait.

L'insistance sans cesse accentuée sur la recherche de la qualité combinée à la réussite de nombreuses activités devait finalement amener la Corporation des Artisans de Québec à être reconnue par le Service de l'Artisanat dans le rôle d'association régionale maître d'oeuvre de la politique de développement des métiers d'art pour la région de Québec (03). On est alors au début de l'année 1977.

Depuis ce temps, l'action s'est graduellement concrétisée sur les plans formation, production et commercialisation avec une base de membership variant de 215 à 250 membres, sur un potentiel régional évalué à quelques 350.

2. Organisation de la Corporation des Artisans de Québec



RÉPARTITION DES MEMBRES DE LA CORPORATION DES ARTISANS DE QUÉBEC 80-81

Bois	Nombre total: 35	Botterie-maroquinerie-sellerie: 16	Os	Nombre total: 1	Broderie: 1	
	Hommes: 33	Fournure: 1		Hommes: 1	Collage et murale en tissus: 1	
	Femmes: 2			Femmes: 0	Courtepointe: 3	
Bois coloré: 1		Encres et colorants	Pierre	Nombre total: 3	Couture-confection: 5	
Boissellerie: 5		Nombre total: 13		Hommes: 2	Crochet: 1	
Ébénisterie: 15		Hommes: 6		Femmes: 1	Flèche: 2	
Jouets: 4		Femmes: 7			Macramé: 2	
Lutherie: 1		Batik: 7	Sculpture sur pierre:	3	Marionnettes à fils: 1	
Pipes: 1		Cartes de souhaits: 1			Poupées: 5	
Sculpture sur bois: 7		Gravure eau forte: 2	Silicates	Nombre total: 53	Tapisserie sur canevas: 1	
Vannerie: 1		Sérigraphie: 3		Hommes: 30	Tissage: 36	
				Femmes: 23	Tricot: 9	
Cire	Nombre total: 2	Métaux	Céramique - poterie:	42	Divers	Nombre total: 4
	Hommes: 2	Nombre total: 13	Émail sur cuivre: 6		Hommes: 1	
	Femmes: 0	Hommes: 11	Verre soufflé: 1		Femmes: 3	
Cuir et peaux	Nombre total: 17	Femmes: 2	Verre et vitrail: 4	Textiles	Nombre total: 68	Abat-jour: 2
	Hommes: 13	Bijoux: 8			Hommes: 4	Raquettes: 1
	Femmes: 4	Forge: 2			Femmes: 64	Reliure: 1
		Cuivre repoussé: 1				
		Dinanderie: 1				

II. MOTIFS AMENANT LA PRESENTATION DU MEMOIRE

1. Il n'existe aucun système de formation et de perfectionnement pour les artisans professionnels.
2. La Corporation des Artisans de Québec regroupe 200 entreprises dont les leaders sont des autodidactes qui, de par leur évolution doivent maintenant pouvoir profiter d'un service de perfectionnement pour maintenir et développer la qualité de leurs produits et demeurer compétitifs sur le marché nord-américain.
3. Depuis maintenant plus de deux ans la Corporation des Artisans de Québec a été impliquée dans une analyse sur une éventuelle école nationale, en 1978 pour déterminer la priorité à insérer dans le livre blanc sur le développement culturel, en 1979 au sein du comité formé par le Comité d'implantation de la politique de développement culturel, en 1980 en participant au congrès des Commissions de Formation professionnelle en juin à Québec. La Commission Jean constitue donc un autre moyen de consultation dans lequel nous avons décidé de participer en espérant que les résultats de toutes ces démarches aboutiront enfin à un service de formation pour les artisans.

III. PRINCIPES GENERAUX ET CONTEXTE DANS LEQUEL OEUVRE L'ORGANISME

L'essentiel de cette partie a été énoncée dans le premier chapitre du mémoire. Cependant nous désirons ajouter la dimension économique qui caractérise le contexte des métiers d'art au Québec. En effet sur un potentiel de marché évalué à cent cinquante millions (150,000,000\$) par année les artisans québécois ne contrôlent que 50% de ce marché, qui, en plus, progresse dans l'ordre de 10% par année. L'artisan québécois est donc confronté avec un phénomène d'importation contre lequel il doit lutter constamment pour que sa production soit reconnue et se maintienne tout en développant sa part de marché. Il s'agit ici d'un débat vital qui va déterminer si dans cinq ans ou dix ans d'ici il y aura encore des artisans au Québec ou s'il n'y en aura plus.

IV. CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DE LA CORPORATION

Sur ce point, nous vous référons aux quarante premières pages du rapport du Comité pour l'implantation d'une Ecole nationale car ce groupe de travail a su tracer assez bien l'ensemble de la problématique et des caractéristiques des artisans au Québec. Nous précisons bien ici qu'il s'agit des quarante premières pages puisque nous ne sommes d'accord avec aucune des trois hypothèses d'organisation qui sont émises en conclusion de l'étude.

V. ROLE DES GOUVERNEMENTS DANS L'EDUCATION DES ADULTES

1. Le fédéral

Concernant le fédéral il s'agit selon nous d'un intervenant de trop dans ce dossier. Les raisons sont les suivantes:

- 1.1 Il est déjà assez difficile pour des organismes du milieu à réussir à s'entendre avec le ministère de l'Education, le ministère du Travail et de la Main d'oeuvre du Québec pour devoir en plus attendre le bon vouloir des Centres de Main d'Oeuvre du Canada.
- 1.2 Le pouvoir de dépenser excessif du fédéral met tout le système dans une situation de marchandage continu en rapport avec les intervenants régionaux, provinciaux ou locaux. La majorité des succès du système appartiennent plus à la cohésion que certains individus ont réussi à se donner après de longs et pénibles débats dans certaines régions mais il nous apparaît qu'il s'agit là d'une victoire bien faible en regard de l'ensemble des défaites dues à une lourdeur de négociation et une lourdeur administrative absolument insupportables.
- 1.3 Dans le cas du fédéral il s'agit tout simplement d'un dédoublement avec le Ministère du Travail du Québec, d'un conflit de juridiction qui ne peut être que négatif.

En conclusion sur ce volet, la participation du fédéral alourdi le système, le rend difficilement adaptable à la réalité québécoise et doit donc disparaître.

2. La participation du Québec

Concernant le rôle du Québec nous allons le situer face au fédéral, face au Québec lui-même et face aux pouvoirs régionaux.

2.1 Le Québec face au fédéral:

2.1.1 Concernant le Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre du Québec il est apparu excessivement faible pendant les deux dernières décennies à l'exception peut-être des deux dernières années où on a senti une volonté réelle de s'implanter d'une façon intelligente et cohérente dans le dossier de la formation. A ce chapitre la formation des adultes a subi les contre-coups d'appartenir à un ministère qui a trop longtemps été le ministère des patronneux, le bureau de placement des organisateurs politiques, etc, etc. Il est bien évident qu'avec une telle organisation on ne pouvait attendre du maître d'oeuvre une bien grande réussite. Si l'on excepte le travail des CFP elles-mêmes et le travail du ministère depuis deux ans on peut dire, règle générale, que le MTMQ a été pratiquement toujours absent, faussement agressif face au fédéral et nous entendons par là que chaque ministre qui voulait se faire un capital politique en s'affichant d'une façon agressive face au pouvoir fédéral n'était en réalité à chaque fois qu'un feu de paille. L'embauche d'un personnel plus compétent et d'une certaine forme de ménage dans ce ministère depuis deux ans a été graduellement senti par les organismes qui avaient à traiter avec ce milieu.

2.1.2 Quant au Ministère de l'Education du Québec, son imposante machine a toujours réussi à lui maintenir une place importante dans la dynamique d'éducation aux adultes, mais bien souvent des résultats ont été gâchés à cause de sa situation entre l'arbre et l'écorce de deux ministères qui se livraient leur guerre de pouvoir et aboutissaient souvent à des incohérences qui se reflétaient au niveau même du palier pédagogique. Par ailleurs, on peut dire que la grande faiblesse du Ministère de l'Education a toujours été de considérer à tort ou à raison, volontairement ou involontairement, consciemment ou inconsciemment l'éducation des adultes comme l'enfant pauvre de son système ce qui a eû pour effet de souvent rendre disponibles des locaux ou des équipements professionnels seulement à des cours réguliers, ou du moins en priorité à des cours réguliers, alors que la section professionnelle des adultes ne bénéficiait que de grenailles ou devait s'organiser d'une façon quasi amateur dans certains cas.

2.2 Le Québec face au Québec:

Il s'agit ici tout simplement de souligner le conflit de juridiction qui a toujours opposé le Ministère du Travail du Québec au Ministère de l'Education concernant l'Education aux adultes. Du côté du Ministère du Travail il nous est apparu que le débat se faisait justement à la mauvaise place. Alors que ce ministère aurait dû combattre réellement la présence du Ministère de la Main d'Oeuvre fédéral pour qu'il n'y ait qu'un seul de ce type d'intervenant dans le dossier, soit le MTMQ en considérant que la politique d'éducation est du ressort du Québec au lieu de cela le MTMQ, dû à sa faiblesse que nous avons déjà soulignée, s'est plutôt complu à un débat stérile avec le Ministère de l'Education. Qu'il y ait partage des responsabilités et par là partage de certains pouvoirs entre le MTMQ et le MEQ cela demeure évident, mais le type de confrontations qui s'exerçaient alors même que le MTMQ ne se donnait pas de compétences suffisantes face à son confrère fédéral était vraiment une sorte de guerre d'arrière-cour plutôt qu'autre chose. Nous tenons à souligner cependant que depuis 1978 avec un énoncé de politique de main d'oeuvre beaucoup plus complet, également avec des négociations qui ont semblées se faire entre le ministre de l'Education et le ministre du Travail concernant un partage rationnel des responsabilités et même la signature d'un protocole d'entente, on note des progrès notables. Nous ne pouvons que l'encourager et espérer que les résultats ne se feront pas attendre encore dix ans.

2.3 Le Québec versus la régionalisation

Sur ce plan des lueurs d'espoir avec l'organisation régionale qui s'appelle les Commissions de Formation professionnelle avec la décentralisation que constituent les différents services d'éducation aux adultes, d'autant plus que pour le secteur des métiers d'art on note un réveil positif depuis.....1 an. Il y a donc lueur d'espoir mais aussi beaucoup de travail à faire dans toutes les phases d'organisation des cours. Par ailleurs, la mise en place depuis trois ou quatre ans de structures régionales de métiers d'art a permis, du moins dans le cas de la région de Québec, de commencer l'élaboration d'un service de formation qui est déjà en fonction pour certains cours.

L'expérience vécue depuis un à deux ans en particulier a permis des réalisations fort intéressantes qui doivent absolument être évaluées jusque dans les moindres détails dans l'élaboration d'une politique d'éducation aux adultes pour le secteur des métiers d'art. En ce qui concerne la

Corporation des Artisans de Québec nous sommes en tout temps disponibles à faire valoir les aspects positifs du travail accompli tout en étant prêts à ajuster l'expérience vécue pour en arriver au meilleur service possible.

VI. LE SERVICE DE FORMATION DE LA CAQ

Depuis un an, la CAQ offre un service de formation à ses membres et à d'éventuels artisans dont le potentiel à pû être identifié dans des ateliers ou par le comité de sélection.

Ce service découle précisément du souci de faire évoluer la qualité du produit, ce qui est contrôlé chez nous par les comités de sélection de métier. Ces comités n'ayant pas pour rôle de sévir mais aussi de conseiller et d'offrir des moyens d'amélioration, sont à l'origine des démarches pour obtenir un service de cours.

1. Points d'appui du service

Le service actuel repose sur des négociations et ententes multiples:

- 1.1 Participation de la CAQ sur un comité permanent en métiers d'art avec la CFP de la région de Québec. Le travail vise ici à identifier les clientèles, les problèmes, les besoins et les ressources financières nécessaires.

Essentiellement, il s'agit ici de bien définir ce qui doit être financé et.....de le financer.

- 1.2 Ententes avec des Commissions scolaires et Cégep pour préciser les contenus de cours, choisir les professeurs et les lieux de cours, reconnaissance pédagogique.

Il s'agit ici de concrétiser le plan de cours et de le donner dans le lieu le plus convenable en égards aux clientèles, besoins et ressources.

- 1.3 Entente avec le Service de l'Artisanat qui fournit certains fonds (4,000\$!) de son programme de formation et aussi des locaux désaffectés à des conditions abordables que nous nous chargeons de réaffecter.

2. Exemples de réalisation

Ce que cela peut donner ? Voici quelques exemples:

- 2.1 Un Centre de formation et recherche en textile à Place Royale où nous avons donné le premier cours à temps plein à partir de décembre dernier.
La bâtisse appartient au Ministère des Affaires culturelles et est gérée par nous.
Le cours est financé par la Commission de Formation professionnelle.
La supervision pédagogique est assurée par la Commission des Ecoles catholiques de Québec et la CAQ.
La clientèle a été "péniblement livrée" par le Centre d'emploi après avoir été identifiée par nous.
Les métiers à tisser ont été fournis gratuitement par Métiers Leclerc, qui s'associe avec la CAQ pour le développement du Centre.
On vous parlera de tous les projets inhérents à ce centre lors des audiences.
- 2.2 Des cours de céramique perfectionnement avancé,
lieu: Atelier Julien
financé par: CFP
cours à temps partiel avec clientèle exclusive de la CAQ,
responsabilité pédagogique: CSR de Tilly et la CAQ.
- 2.3 Cours de teinture végétale,
lieu: Domaine Forget, Saint-Irenée, comté Charlevoix
cours à temps partiel "intensif",
sept cours donnés durant l'été dans un contexte plus vacancier,
supervision pédagogique: CSR de Charlevoix et la CAQ.
- 2.4 Cours de comptabilité-gestion, à temps partiel CAQ-CFP-CEGEP François-Xavier Garneau.
- 2.5 Cours de lutherie artistique;
un travail de pionner, CAQ-Service de l'Artisanat, échelonné sur deux ans et demi a pu se continuer grâce à des ententes du type cité plus haut.

Cependant, rien n'est encore acquis à cause du problème majeur que pose le système de durée maximale 52 semaines-52 semaines.

Nous avons eu quelques autres cours sur la même base de fonctionnement.

Pour nous il s'agit d'un début et d'expériences qui nous permettent d'évaluer sérieusement les différentes dimensions de ce que doit comporter un service de formation adapté aux métiers d'art.

RECOMMANDATIONS

- Créer une loi ou un service d'éducation aux adultes entièrement québécois dans lequel seront clairement définies les clientèles en n'oubliant pas les travailleurs autonomes.

Ce service devra comprendre:

- un système de cours de formation et perfectionnement avec une durée potentielle de trois ans,
 - certains programmes d'intégration au marché du travail (genre PFIMC),
 - des programmes de recherches.
-
- La base du service doit reposer sur une volonté véritable de régionalisation pour lui conférer toute la souplesse nécessaire à s'adapter aux problèmes des métiers et des entreprises.
 - L'administration et le financement devrait relever des CFP avec ententes pédagogiques avec les SEA et que les Associations régionales d'artisans participent au pouvoir décisionnel.
 - Adopter et réaliser le principe du "partage des responsabilités-partage des sources de financement" afin de réaliser un meilleur équilibre entre les organismes gouvernementaux et les intervenants du milieu. Ces derniers doivent pouvoir profiter des sources de revenus de l'Etat pour assurer une permanence à leur action.
 - Dans le cas des métiers d'art, que l'implication des associations régionales soit reconnue à toutes les étapes du processus éducatif:
définition des problèmes, des besoins, fixation des objectifs, choix des activités d'apprentissage et des personnes ressources, des clientèles et évaluation des activités.

CONCLUSION

La présente consultation n'aboutira encore qu'à des résultats faussés qu'il faudra réévaluer dans dix ans si elle ne sert qu'à accroître encore le budget déjà "très super" du MEQ et "assez intéressant" du MTMQ sans avoir aucune retombée chez les regroupements du milieu.

Si le plus riche doit encore s'enrichir pendant que le plus pauvre s'apauvrit, il n'existera JAMAIS un MINIMUM D'EQUILIBRE permettant un système réellement dynamique susceptible de faire passer graduellement les intervenants de l'obscurité à la lumière.

81-01-20

MG

GROUPE DE TRAVAIL SUR
L'ECOLE PROFESSIONNELLE DES METIERS D'ART

Le groupe de travail sur l'école professionnelle des métiers d'art a l'honneur de présenter son rapport au Comité d'implantation de la politique du développement culturel.

Maurice Achard (MAC)
Michel Bédard (1) (CAMAQ)
Raymond Blanchet (MEQ)
Jean-Louis Bouchard, secrétaire (MAC)
Armand Brochard (école privée)
Serge Chiasson (2) (CAMAQ)
Julien Cloutier (école privée)
Réjean Cotes (CAMAQ)
Serge Doyon (développement culturel)
Léopold Legroulx (MEQ)
Antonin Moreau (MEQ)
Michel Noël, président (MAC)
Réjean Paré (2) (CAMAQ)
Jean-Pierre Tremblay (1) (CAMAQ)

(1) a démissionné en cours de mandat

(2) a remplacé les démissionnaires

REMERCIEMENTS

Le groupe de travail sur l'école professionnelle des métiers d'art remercie toutes les personnes étrangères au comité qui ont contribué à la préparation de ce rapport.

MM. Andréa Bouchard (MEQ)
Robert Cloutier (MEQ)
Jacques Couture (MEQ)
Denis Ledoux (MEQ)
Alfred Veilleux (MEQ)

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

"Concevoir un projet d'école professionnelle des métiers d'art et proposer les moyens pour le réaliser."

TABLE DES MATIERES

I	L'EVOLUTION DES METIERS D'ART AU QUEBEC	2
1.1	Un passé riche en traditions	2
1.2	Un présent vivant et en difficulté	5
1.3	Un avenir à assumer	10
II	LES ARTISANS: DES AUTODIDACTES DE NOTRE SOCIETE	14
2.1	L'atelier, d'abord un lieu de production	15
2.2	Les écoles privées: un palliatif	19
2.3	Le secteur public: un grand absent	22
III	LES CONDITIONS D'UNE RELANCE	28
3.1	Un individu et un choix à respecter	28
3.2	Un lieu de formation respectueux des finalités	30
3.3	Une structure basée sur les acquis et les besoins	33
3.4	A la recherche d'horizons nouveaux	36

IV	UN CHOIX S'IMPOSE	39
4.1	Une structure ministérielle centralisée	40
4.2	Un Conseil national	42
4.3	Une structure autonome décentralisée	53
V	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	71

ANNEXE I Définition et nomenclature des métiers d'art

ANNEXE II Organigramme de fonctionnement du Conseil national

ANNEXE III Estimé budgétaire du Conseil national

ANNEXE IV Organigramme de l'Ecole nationale

ANNEXE V Estimé budgétaire de l'Ecole nationale

I
L'EVOLUTION DES METIERS D'ART AU QUEBEC

Les métiers d'art (1) au Québec constituent une de nos plus grandes richesses patrimoniales. Reflets vivants d'un mode de vie passé, ils nous envoûtent et nous transportent au temps de la colonie de nos pères. La renaissance des métiers d'art est beaucoup plus vivante au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord. Comment expliquer ce renouveau? L'histoire l'enseigne, car notre artisanat est intimement lié à la tradition québécoise et cette tradition se fonde sur notre histoire.

1.1 Un passé riche en traditions (2)

Du début de la colonie à la conquête, les premiers habitants avaient deux genres de vie bien différents; ou bien ils s'établissaient sur une terre et devenaient agriculteurs ou bien ils couraient les bois et étaient trappeurs, explorateurs, découvreurs.

Les familles d'agriculteurs n'avaient pas la vie facile dans ce pays hostile et uniquement pourvu en matières premières. Aussi, quand, pour maintes raisons, les produits manufacturés importés de France n'arrivaient pas à temps ou en quantité suffisante, l'on s'improvisait artisan (3), fabriquant soi-même outils,

-
- (1) On trouvera en annexe I une définition et une nomenclature des métiers d'art.
 - (2) Cette partie de l'historique a été largement empruntée au Rapport sur le développement et les enseignements en arts plastiques, arts appliqués et métiers d'art de D. April et M. Assier, 1977, 160 p.
 - (3) Pour faciliter la lecture de ce texte, les expressions "artisans", "hommes de métier", "apprentis", etc., sont employées au sens générique et désignent les deux sexes. Il est bien entendu que cette étude considère les problèmes spécifiques rencontrés tant par les femmes que par les hommes dans l'exercice des métiers d'art.

vêtements et objets nécessaires à la vie. Cela s'imposait d'autant plus que les revenus des premiers colons étaient si peu élevés que ceux-ci ne pouvaient se permettre d'acheter les produits importés. L'agriculteur aidé de sa femme était donc forcément artisan, donnant ainsi naissance au pré-artisanat. Avec les connaissances acquises auprès des rares spécialistes venus s'établir en Nouvelle France, il devint habile et arriva à l'auto-suffisance et à une certaine indépendance. Il suivit en cela le mot d'ordre lancé par l'intendant Jean Talon: "Il faut à tout prix que la colonie parvienne à se passer de toutes sortes de secours, qu'elle se suffise à elle-même pour tous ses besoins".

Après 1760, la petite société canadienne-française est coupée de tout contact avec ses origines, elle se replie sur elle-même. La vie se fait en vase clos et une nouvelle culture autochtone voit le jour. Jean-Marie Gauvreau écrivait: "Après la conquête, c'est l'isolement complet de la Mère-Patrie pendant un siècle. On est complètement dégagé, par conséquent, des influences latines; et l'on assiste à l'édification, si le mot n'est pas trop prétentieux, d'un style vraiment canadien". (1)

Ce style vraiment canadien, tout comme la langue française et la religion catholique, a survécu à travers les années. Paul-Émile Borduas, dans Le Refus global (1948), écrivait des Québécois: "Rejetons de modestes familles canadiennes-françaises, ouvrières ou petites bourgeoises, de l'arrivée du pays à nos jours restées françaises et catholiques par résistance au vainqueur, par attachement arbitraire au passé, par plaisir et orgueil sentimental et autres nécessités". (2)

(1) J.-M. Gauvreau, Mémoires de la Société Royale du Canada, Tome XL1, mai 1947, p. 70.

(2) P.-E. Borduas, Le Refus global, Anatole Brochu éd., Montréal 1948, p. 11.

Lorsque l'ère de l'article à bon marché fabriqué en série arriva, au cours du vingtième siècle, les Canadiens-français, citadins et pour la plupart ouvriers, oublièrent quelque peu l'artisanat domestique et suivirent la mode de l'objet de plastique et de chrome; mais les habitants des campagnes (les plus nombreux), eux, ne purent se départir de cette habitude de l'objet "fait-à-la-main" faute de moyens pour se payer l'objet industriel.

La tradition de l'objet "fait-à-la-main" ou de l'objet artisanal s'imposa au Québec pour des raisons surtout économiques et de façon moins tangible pour des raisons culturelles un peu vagues, obscures et, si on peut dire, instinctives.

C'est au début des années 60 qu'apparaît de façon marquée au Québec un mouvement appelé, plus tard, la révolution tranquille. Cette révolution durera une dizaine d'années et marquera profondément la pensée québécoise.

Cette période augure de grands changements pour les Québécois dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la culture, etc. Ce chambardement véhicule de nouvelles valeurs, ou plutôt des valeurs un peu oubliées (officiellement). Le nationalisme québécois devient une figure de proue, l'identité québécoise, la langue québécoise, l'authenticité québécoise, la tradition québécoise sont autant d'éléments inhérents à la culture des Québécois qu'il faut préserver à tout prix.

La grande richesse de cette culture, c'est le "patrimoine", patrimoine auquel s'étaient déjà intéressés les Georges Bouchard, Oscar Bériau, Gérard Morisset, Jean-Marie Gauvreau, Marius Barbeau et bien d'autres.

On s'intéresse à l'objet artisanal ou au "bel ouvrage" non pas pour lui-même, mais pour la charge culturelle qu'il renferme. S'il fut un temps, pendant la première moitié des années 60, où l'objet artisanal était trop coûteux pour être un objet d'utilisation courante, cette tendance s'est modifiée passablement au cours des dernières années. L'artisan d'aujourd'hui s'efforce de fabriquer des objets à la fois esthétiques et fonctionnels. La pratique de l'artisanat au Québec a vécu ainsi plus de 350 ans d'histoire. En 1980, l'artisan n'est plus un agriculteur, mais il est toujours là.

1.2 Un présent vivant et en difficulté

L'engouement des Québécois pour l'artisanat ne date pas d'hier; les racines sont profondes et aujourd'hui les Québécois sont attirés par l'artisanat pour des raisons quelque peu différentes de celles de leurs ancêtres, mais il ne fait aucun doute que c'est plus qu'une mode. Cet intérêt croissant pour les métiers d'art se manifeste dans toutes les couches de notre société.

De l'homme politique à l'homme de la rue, de l'homme de science à l'homme de lettres, chacun fait sa propre découverte de l'artisan d'art. L'information s'empare de lui et le livre au grand public. Il est objet d'études et de rapports sérieux; on l'analyse, on le classifie, on le répertorie.

Le phénomène des salons des métiers d'art au Québec est un exemple éloquent de la confirmation de ce renouveau. On compte plus de trente salons des métiers d'art au Québec et le salon de Montréal, avec ses 350 exposants, a enregistré, à lui seul, plus de 410 000 entrées en 1979.

Bien qu'aucun relevé statistique n'ait été scientifiquement réalisé dans le secteur des métiers d'art, des estimations conservatrices des principaux ministères et organismes québécois intervenant dans ce secteur fixaient en 1976 à \$150 millions la valeur des ventes au détail des produits d'artisanat sur le seul territoire du Québec, comparativement à \$100 millions pour le livre et le périodique, à \$100 millions pour le cinéma et à \$85 millions pour le disque. Environ 50% du total de ces ventes au détail, soit \$75 millions, représentaient la production des artisans québécois dont le nombre varie entre 2 000 et 8 000 selon la souplesse ou la rigidité des critères qui définissent le statut d'artisan professionnel. Depuis, ces chiffres n'ont pu qu'augmenter.

Sur la base d'une étude qu'il a effectuée en 1977 (1), le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce situe toute l'importance de la production artisanale québécoise comparativement à la production artisanale des autres provinces canadiennes. Cette étude précise que le Québec à lui seul produit au-delà de 50% de l'ensemble de la production artisanale canadienne (\$77 millions des \$140 millions de la production canadienne).

Que la plupart des Québécois perçoivent l'artisanat comme une branche des arts et de la culture, qu'ils considèrent que l'artisan est un artiste un peu comme un peintre, un sculpteur, que l'artisan lui-même limite majoritairement ses méthodes de production au "fait-à-la-main", il n'en demeure pas moins qu'il est une des multiples composantes d'un secteur économique des plus importants, celui des industries culturelles. Dans l'ensemble, les

(1) L'artisanat au Canada. Ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, 1977, 40 pages.

métiers d'art forment un secteur économique en croissance rapide et non une activité marginale.

Devant cette situation, le gouvernement du Québec a réagi. En mai 1976, le ministère des Affaires culturelles publiait son Livre vert intitulé "Pour l'évolution de la politique culturelle", dans lequel on met un accent particulier sur l'importance de l'artisan et du métier d'art dans la planification de ses objectifs. Les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Affaires culturelles se concertent et mettent sur pied un comité conjoint pour définir en commun une stratégie d'intervention dans les métiers d'art. Le ministère de l'Éducation, sensibilisé par les rapports faisant état des demandes des étudiants, des besoins des associations d'artisans et des dépôts de projets des CEGEP, commande une recherche (1) sur l'enseignement des métiers d'art au niveau collégial. Plus récemment, le Livre blanc "La politique québécoise du développement culturel" identifie comme priorité "la revalorisation des métiers d'art tant sur le plan de l'enseignement et de la formation professionnelle des artisans eux-mêmes que sur celui de l'accessibilité de tous les Québécois aux oeuvres et techniques, anciennes et nouvelles, des arts et traditions populaires du Québec. Il revient à l'État de concevoir des moyens propres à appuyer l'entreprise de production artisanale dans le but de lui assurer une saine gestion, un financement adéquat et un accès facile à la demande québécoise ou étrangère. Et, bien sûr, l'ensemble de ces préoccupations se doit non seulement de tenir compte de nos particularités régionales, mais d'en favoriser le développement. Le gouvernement entend créer une

(1) April, D., Assier, M., Rapport sur le développement et les enseignements en arts plastiques, arts appliqués et métiers d'art. Rapport présenté à la Direction générale de l'enseignement collégial, MEQ, 1977, 60 p.

Ecole professionnelle des métiers d'art qui regrouperait maîtres et hommes de métier de premier plan ... cette école pourrait réunir des compétences exceptionnelles au service de toutes les régions du Québec. L'enseignement selon le mode de compagnonnage pourrait constituer l'essentiel de son action." (1). Cette priorité va dans le sens d'un des vœux émis par les participants à la conférence sur les industries culturelles.

Ce tableau révélateur et prometteur du secteur des métiers d'art ne doit pas nous inciter à tirer des conclusions trop hâtives. Tels un iceberg, les métiers d'art ont une partie cachée où l'on retrouve leurs difficultés et leurs misères.

Ces difficultés sont souvent d'ordre conjoncturel et se situent, au premier chef, à l'intersection des problèmes concernant, d'une part, le travail manuel lui-même, d'autre part, le devenir des petites entreprises. La condition matérielle et financière du statut des artisans, le système de gestion et de commercialisation qui est le leur et les problèmes posés par la main-d'oeuvre constituent les trois plans sur lesquels se situe l'essentiel des difficultés dans les métiers d'art.

Sur le plan matériel et financier tout d'abord les problèmes d'installation et de survie sont cruciaux. Dans les grandes villes, les locaux sont difficiles à trouver et leur prix de location est exorbitant. Mal situés pour la plupart, ils répondent rarement aux normes de salubrité et leur exigüité permet difficilement l'embauche de main-d'oeuvre. Souvent, les artisans sont

(1) La politique québécoise du développement culturel. Québec, Editeur officiel, 1978, p. 342.

chassés de leur quartier à cause des programmes de rénovation immobilière les obligeant ainsi à se reloger ailleurs.

Pour d'autres, victimes de leur spécialité, c'est un problème d'approvisionnement en outillage et en matières premières. Dans la plupart des ateliers, l'outillage est insuffisant et désuet. Les coûts de remplacement étant trop élevés, il n'est pas rare de voir certains artisans déployer des trésors d'ingéniosité pour parvenir à suppléer, parfois avec bonheur, certains de ces manques. Mais ce n'est pas toujours possible. Quant aux matières premières, elles exigent des coûts de plus en plus élevés et de longs délais de livraison.

D'autres difficultés menacent aussi la survie des métiers d'art. Elles sont liées essentiellement au système de gestion et de commercialisation. L'absence de sources de financement, la rentrée lente des revenus, les problèmes financiers liés à la recherche appliquée, la gestion inadéquate des stocks, la faible connaissance des pratiques administratives, la méconnaissance des marchés et des canaux pour les atteindre, la présence de nombreux intermédiaires entre l'artisan et le consommateur, etc., sont autant de difficultés rencontrées. Tout ce système complexe, à échéances diverses, suppose une administration élaborée, à laquelle l'artisan n'a pas été préparé et qui grève lourdement son budget et son temps.

A cette deuxième catégorie de difficultés, ajoutons le manque d'information de la clientèle éventuelle qui constitue un handicap sérieux dans l'écoulement normal des objets d'art, ainsi que l'absence de publicité. Trop souvent les magasins et boutiques d'artisanat ne vendent rien d'autre que le travail des artisans, ces derniers demeurant totalement inconnus du public toute leur vie

durant. Plusieurs Québécois éprouvent certaines difficultés à distinguer un objet de qualité d'un autre plus médiocre qu'il achètera cependant presque aussi cher. Beaucoup reste à faire pour la défense et l'éducation du consommateur dans le domaine de la production artisanale.

Enfin, abordons brièvement les problèmes liés à la main-d'oeuvre. Plusieurs artisans se plaignent de la difficulté de recruter une main-d'oeuvre qualifiée, d'autres déplorent le manque de formation adaptée à leur spécialité. Souvent même il n'existe pas de diplôme sanctionnant une qualification. Pis encore, on constate une régression sensible de l'apprentissage dans les ateliers car ce dernier accroît les charges financières imputables à l'employeur. La plupart des apprentis dans les ateliers ont un salaire dérisoire, souvent inexistant. La fiscalité est mal adaptée aux métiers d'art, il est difficile pour un maître-artisan d'attirer dans son atelier les candidats les plus motivés.

1.3 Un avenir à assumer

La plupart des problèmes que nous venons d'exposer doivent trouver leur solution. Malgré les succès que connaissent actuellement les métiers d'art québécois, cette popularité risque d'être éphémère, nous condamnant ainsi à être à la remorque de la production étrangère. Au Québec, il faut l'avouer, l'organisation des métiers d'art n'est guère développée malgré les efforts soutenus de quelques artisans.

Notre situation est nettement différente de celle des pays d'Europe où l'histoire et ses contingences, la "sédentarisation" sans rupture depuis le Moyen Age, l'importance de la bourgeoisie

la richesse, etc., font remonter à très loin l'organisation des métiers. Cette organisation s'est adaptée aux changements. L'industrialisation a fait disparaître certains métiers, d'autres se sont modifiés. Toutefois, pour les métiers d'art contemporains, la connaissance des matériaux, des techniques et des méthodes de production s'est accumulée et, surtout, les mécanismes de transmission des connaissances s'intègrent dans un système de formation rodé depuis longtemps.

Au Québec, par contre, - le bref exposé historique que nous venons de faire nous y invite -, la tradition artisanale n'est pas celle qui prépare le mieux à la fabrication d'objets que le marché commande. Cette tradition, qui a développé "l'inventivité", la débrouillardise, des connaissances empiriques, l'art populaire, n'avait pas besoin de techniques transmises, d'équipement spécialisé, de production et de formation.

Aujourd'hui, la situation est différente et exige que nos artisans acquièrent très tôt une formation professionnelle adéquate. Les nombreuses analyses qui ont été conduites jusqu'ici dans le domaine des métiers d'art aboutissent pour la plupart à la même conclusion: le manque de formation et de perfectionnement des artisans est la cause première des difficultés rencontrées dans le milieu artisanal dont nous avons brossé le tableau précédemment. Trop d'artisans se lancent aujourd'hui dans l'entreprise artisanale avec un minimum de préparation. C'est pourquoi il est urgent de combler une des principales lacunes des métiers d'art, soit la formation professionnelle des artisans.

En facilitant et en améliorant la formation professionnelle dans le domaine des métiers d'art, nous sommes d'avis que plusieurs problèmes demeureront encore non résolus, mais nous croyons que

la formation de la main-d'oeuvre, qui est la pierre d'assise et le premier vecteur de la sauvegarde et du développement des métiers d'art au Québec, permettra à nos artisans de mieux répondre aux exigences du marché tant national qu'international. Ce choix prioritaire ne doit pas être sous la responsabilité entière de l'Etat; cette responsabilité incombe aussi à tous les artisans et à toute la collectivité, car c'est la survie de notre patrimoine artisanal qui est en jeu.

*

* *

Le but premier de ce rapport étant de concevoir un projet d'Ecole professionnelle des métiers d'art et de proposer les moyens pour le réaliser, il convient d'étudier et d'analyser d'abord les problèmes liés à la formation et au perfectionnement, d'établir les conditions nécessaires pour la relance et la sauvegarde des métiers d'art dans le domaine de la formation et du perfectionnement et de proposer certaines hypothèses de structure pour la mise sur pied d'une Ecole professionnelle des métiers d'art. Enfin, un ensemble de recommandations fera l'objet de notre conclusion.

II

LES ARTISANS: DES AUTODIDACTES DE NOTRE SOCIETE

Au Québec, il n'existe pas vraiment de système complet et cohérent de formation qui prépare à l'exercice d'un métier d'art et à son évolution. Exception faite de la formation qui se donnait antérieurement à l'Institut des Arts appliqués et à l'Ecole des Beaux-arts du ministère des Affaires culturelles, la formation aux métiers d'art s'est faite principalement soit par voie de tradition, c'est-à-dire par l'enseignement et l'exemple du maître à l'apprenti au sein de l'atelier, soit par des contacts réguliers avec des artisans déjà établis, ou soit par les individus eux-mêmes selon la méthode appelée par certains "la méthode sauvage". Les artisans en métiers d'art d'aujourd'hui ont dû inventer et doivent continuer d'inventer les moyens qui leur permettront de s'inscrire à un meilleur niveau dans le courant contemporain.

Ce n'est que depuis environ dix ans que certaines écoles privées spécialisées contribuent à la formation de nos artisans dans certains métiers d'art. Quant au système public d'éducation, il en est encore à ses premiers balbutiements dans ce domaine.

Du côté du perfectionnement des artisans de métier, la situation est encore plus aberrante. Laissés à eux-mêmes, sans presque aucun support financier ou matériel de l'Etat, plusieurs artisans arrivent rapidement à une stagnation tant au niveau de la création que des techniques elles-mêmes. La recherche dans le secteur des métiers d'art est négligée et peu organisée. Devant cette situation, les métiers d'art connaissent une évolution lente que l'on pourrait taxer à maints égards d'immobilisme.

L'absence de mécanismes adéquats de formation pour les nouveaux artisans et de perfectionnement pour les artisans de métier entraîne des

conséquences fâcheuses. Dans le premier cas, la relève n'est pas assurée; dans le second, le taux d'abandon est inquiétant. Les métiers d'art, tout florissants qu'ils peuvent être en apparence, manquent d'oxygénation.

Afin de mieux saisir les problèmes liés à la formation et au perfectionnement dans le domaine des métiers d'art, nous analyserons les principales difficultés rencontrées dans les différents lieux de formation.

2.1 L'atelier, d'abord un lieu de production

Les statistiques culturelles dans le secteur des métiers d'art sont quasi inexistantes. Il est très difficile, tant au niveau de l'ensemble du territoire qu'au niveau des régions, d'évaluer le nombre d'ateliers d'artisans dispensant une certaine formation. En milieu rural comme en milieu urbain, nous dénombrons un certain nombre d'expériences où maîtres-artisans et apprentis s'associent volontairement. D'un atelier à l'autre, et selon les métiers, la période d'apprentissage est très variable. La motivation de l'apprenti et les coûts en temps et argent qui incombent au maître-artisan sont des facteurs déterminants pour la formation en atelier. Toutefois, ces lieux privilégiés de formation ont des dénominateurs communs; ils vivent à peu près tous les mêmes problèmes et se butent aux mêmes difficultés.

D'abord, l'atelier est davantage un lieu de production qu'un lieu d'apprentissage. Les objectifs poursuivis par l'apprenti et l'artisan, sans être contradictoires, sont souvent différents. Alors que l'apprenti cherche, selon son propre rythme, à acquérir des connaissances pratiques liées à l'apprentissage manuel, l'artisan, lui, est principalement préoccupé par des impératifs de

production. Les conséquences sont fâcheuses: d'une part, l'apprenti devient un simple employé de production, exécutant des tâches d'entretien ou remplissant une fonction bien précise au détriment d'une formation globale; d'autre part, l'artisan hésite à consacrer tout le temps nécessaire à la formation de l'apprenti, car cette formation exige de lui un effort supplémentaire et un coût qui diminuent sa capacité concurrentielle sur le marché.

Dans ce contexte, plusieurs artisans auront tendance à minimiser le bagage nécessaire à l'apprenti, entraînant du même coup une baisse de la qualité générale du produit artisanal avec toutes les conséquences que cela peut avoir tant sur le plan économique que sur la valeur de notre patrimoine culturel. D'autres chercheront, en fonction de leurs besoins, une main-d'oeuvre déjà formée ailleurs, chez les immigrants en particulier (par exemple pour le bijou), plutôt que d'investir temps, argent et espace dans la formation d'éléments locaux.

Deuxièmement, le manque d'organisation et de structuration de l'apprentissage et du compagnonnage en atelier de production limite l'efficacité actuelle de l'entreprise artisanale dans le rôle qu'elle doit jouer au niveau de la formation et du perfectionnement. Le nombre relativement restreint d'ateliers susceptibles de recevoir des apprentis, l'absence de politiques et de programmes d'aide pour améliorer les conditions d'apprentissage en atelier, l'insuffisance et la désuétude des équipements nécessaires à toute bonne formation, l'inexistence de normes professionnelles, de programmes d'apprentissage et de perfectionnement, le manque d'espace et l'impossibilité actuelle pour les regroupements d'artisans et le Conseil national des artisans de se doter de mécanismes pour solutionner les difficultés de l'apprentissage et du compagnonnage sont autant de facteurs qui contribuent à la faiblesse de la formation au sein des ateliers.

Troisièmement, la qualité de la formation est tributaire du professionnalisme de l'artisan chez qui on entre en apprentissage. Au Québec, il existe peu d'artisans ayant une connaissance suffisante de leur métier pour assurer l'apprentissage ou le compagnonnage d'un individu. Formés, pour la plupart, dans des conditions similaires, les artisans montrent des déficiences chroniques tant sur le plan pédagogique que professionnel qui limitent l'apprentissage et l'épanouissement de l'apprenti. Grâce à la richesse de son talent et à sa persévérance, l'artisan d'aujourd'hui réussit, tant bien que mal, à apprivoiser les techniques de son métier, mais les connaissances théoriques (gestion, marketing, comptabilité, histoire de l'art, etc.) si nécessaires à l'évolution des métiers d'art lui échappent trop souvent.

Victimes de leurs propres déficiences, plusieurs artisans opposent un refus systématique à la formation d'apprentis ou de jeunes diplômés dans leur propre entreprise, tout en se plaignant de l'insuffisance d'une main-d'oeuvre compétente. "Nous ne sommes pas des mécènes, expliqueront certains, et notre entreprise n'a pas une vocation d'enseignement." Ou encore: "Nous hésitons à former des jeunes qui risquent ensuite de se laisser tenter par des salaires plus importants chez d'autres ou qui risquent de devenir eux-mêmes des concurrents par la suite ..."

A côté de cet individualisme et de ses conséquences, il existe chez de nombreux artisans d'art un certain immobilisme causé par leur incapacité de transmettre leurs connaissances acquises ou par leur inaptitude à l'enseignement. Ils se réfugient alors derrière des clichés faciles: "La présence de l'apprenti désorganise notre travail et nous fait perdre un temps

précieux." Mais en réalité les obstacles sont autres: l'absence d'une formation continue et de programmes de perfectionnement pour les artisans de métier, le manque d'organisation, de soutien et de préparation apparaissent davantage comme les handicaps réels.

Enfin, la formation en atelier rencontre un autre ordre de difficultés qui sont liées à l'apprenti lui-même. Au Québec, il n'existe pas de loi qui régit l'apprentissage en atelier. Artisans et apprentis s'associent sur une base contractuelle qui n'est pas toujours équitable. Pendant toute la durée du stage, le salaire versé à l'apprenti est dérisoire et parfois nul. Dans les conditions actuelles, l'apprenti coûte cher, car son salaire, si minime soit-il, le prix de revient des matières premières, les outils, etc., représentent une charge trop lourde pour la plupart des artisans d'art, d'autant plus que l'apprenti reste improductif au-delà des 2 ou 3 ans prévus dans son contrat. Au Québec, il n'existe pas de dégrèvement fiscal pour la formation en atelier. De plus, l'étudiant en atelier, exception faite de celui qui est inscrit dans le cadre du PFIMC, n'est pas admissible au système de bourses du ministère de l'Éducation, contrairement aux étudiants de niveaux collégial et universitaire.

A ces difficultés financières, ajoutons la baisse de motivation et d'enthousiasme chez les jeunes. S'il existe une forte demande pour certains métiers à la mode, comme la poterie, le tissage, le bijou, d'une façon générale, les jeunes se sentent peu attirés vers les métiers d'art jugés dans leur forme actuelle comme trop passéistes et sur lesquels ils manquent d'information. Les difficultés matérielles dans lesquelles se débattent les derniers survivants contribuent à décourager fortement les enfants des artisans eux-mêmes, alors que, dans le passé, la tradition familiale assurait une bonne part de la relève.

Le manque d'organisation et de structuration de l'apprentissage dans les ateliers décourage également le jeune apprenti qui aspire à s'intégrer le plus rapidement possible dans le monde du travail et à posséder son propre atelier. Dans ce contexte, il se sent un personnage anachronique et est tenté, par une résignation extrêmement néfaste, de démissionner purement et simplement. Sa reconversion vers des secteurs d'activités tout à fait étrangers à son art, son goût et son talent devient inévitable, abandonnant ainsi tout le bagage de techniques qu'il avait acquis.

*

* * *

Malgré ce sombre tableau, les difficultés de formation en atelier ne sont pas insurmontables, mais des mesures s'imposent dans les plus brefs délais si l'on désire protéger ces lieux privilégiés de formation aux métiers d'art. Il va de soi que l'accent doit être mis sur la "formation des maîtres" ou, si l'on préfère, sur le perfectionnement des artisans de métier. Des soutiens pédagogiques, financiers et techniques devront également être imaginés afin d'améliorer les conditions actuelles. Plusieurs artisans, malgré leurs hésitations, comprennent tout le bénéfice que leur profession pourrait retirer à long terme d'une démarche positive dans ce sens.

2.2 Les écoles privées: un palliatif

Devant le manque d'organisation et de structuration de l'apprentissage en atelier et face à un système public quasi absent dans le domaine de la formation aux métiers d'art, les écoles privées constituent en quelque sorte un palliatif, un pis-aller, mais qui n'est pas, lui non plus, sans comporter de difficultés.

Au Québec, on dénombre entre 20 et 30 écoles dites privées qui donnent une formation à certains métiers d'art. La plupart de ces écoles privées, tout en étant orientées vers la formation professionnelle, reçoivent une clientèle qui est majoritairement orientée, elle, vers le loisir socioculturel. Rares sont les étudiants qui suivent ces cours en vue d'exercer un métier. Mieux organisées et mieux structurées que les ateliers d'artisans, les écoles privées souffrent néanmoins de lacunes importantes qui sont souvent similaires à celles que nous avons décrites précédemment.

Au premier chef, les écoles privées disposent de moyens financiers très limités et, partant, manquent d'outillage et d'équipements adéquats et presque toujours d'espace. Pour survivre, la plupart doivent compter sur l'octroi de subventions gouvernementales qui se font plutôt rares, attirer une clientèle très diversifiée et offrir une gamme de cours pouvant satisfaire tous les goûts: cours du jour, cours du soir, cours du samedi, "workshop", cours professionnels, cours socio-culturels, etc. D'autres, pour combler leur déficit, imaginent des sources de revenus connexes, tels que magasins ou centres de distribution. Devant l'ampleur des difficultés financières, quelques écoles privées ont développé une certaine forme d'amateurisme qui répugne aux artisans de métier. A grand renfort de publicité, des stages d'initiation en tous genres fleurissent sans aucun contrôle, laissant croire au public non averti que deux ou trois mois suffisent pour apprendre un métier qui, en réalité, exige des aptitudes réelles et de 4 à 5 ans de travail acharné.

Du côté de l'enseignement, les programmes d'étude offerts dans les écoles privées sont souvent incomplets et la formation générale nettement insuffisante. On se réjouira si par bonheur

certaines cours théoriques tels que le design, l'histoire de l'art, l'évolution des matériaux, etc., y sont dispensés. Rares sont les écoles privées qui offrent les éléments de connaissances nécessaires à l'organisation d'une entreprise privée, car l'atelier d'un artisan, quoi qu'on en pense, possède toutes les caractéristiques d'une petite entreprise.

Les enseignants sont pour la plupart des artisans, ou plutôt d'anciens artisans ou des artisans à temps partiel qui ne détiennent aucune certification pédagogique officielle et qui sont à maints égards autant dépourvus de connaissances théoriques que les artisans qui offrent un apprentissage en atelier.

De plus, les étudiants qui fréquentent les écoles privées ne sont pas admissibles aux bourses de l'Etat, malgré l'ampleur des coûts qu'ils doivent assumer. Pis encore, ils paient pour des cours non reconnus ou non accrédités par le ministère de l'Éducation, se contentant dans certains cas d'une attestation de cours donnée par l'établissement et ne possédant qu'une valeur relative sur le marché du travail. Une seule exception à cette règle: les cours dispensés dans le cadre du PFMC où l'étudiant reçoit une allocation hebdomadaire et un certificat d'étude.

*

* *

Ainsi décrites, les écoles privées, sans être un lieu idéal de formation aux métiers d'art, constituent pour les jeunes qui envisagent un métier un endroit où ils peuvent s'initier à certains métiers d'art et acquérir les connaissances de base tant théoriques que pratiques pour l'exercice d'un métier. Mais, tôt ou tard, ce jeune, s'il désire devenir un artisan professionnel,

devra vivre la dure réalité d'un atelier auprès d'un maître-artisan. En ce qui concerne le perfectionnement des artisans de métier, ces écoles offrent peu de possibilités. Seul un accord tacite entre l'artisan et le professeur pourrait, dans certains cas, donner quelques résultats bien aléatoires.

Les difficultés de formation et de perfectionnement dans les écoles privées ne sont pas insurmontables. La plupart de ces lieux de formation, tout comme les ateliers d'artisans, méritent, dans le contexte actuel, d'être préservés et d'être soutenus par des moyens financiers et matériels appropriés.

Dans un plan d'organisation de la formation aux métiers d'art, plusieurs de ces écoles méritent une attention particulière, car elles ont développé au cours des dernières années une expertise et une expérience valables au niveau de la formation de nos artisans.

2.3 Le secteur public: un grand absent

La formation artistique et l'enseignement des arts en général ont, depuis la parution du Rapport Parent, fait l'objet de nombreuses recommandations émanant de rapports et d'études dont les applications se font encore attendre. Membres de cette grande famille des arts, les métiers d'art ne font pas exception à cette règle et suivent le même destin. Objets de tiraillements et de luttes infructueuses entre les ministères des Affaires culturelles et de l'Education, les artisans continuent d'espérer patiemment que l'Etat leur propose des mécanismes adéquats de formation et de perfectionnement au même titre que les autres professions qui oeuvrent dans notre société. Depuis la disparition de l'Institut des Arts appliqués et de l'Ecole des Beaux-arts,

le ministère des Affaires culturelles est resté muet vis-à-vis la formation des artisans, distribuant par-ci par-là quelques subventions à certaines écoles privées sans aucune politique d'ensemble. Quant au ministère de l'Éducation, premier responsable de la formation, il pêche par oubli, par ignorance ou par négligence, car les métiers d'art ont toujours été et sont encore l'enfant pauvre de notre système public d'éducation.

Au niveau secondaire, il n'existe aucun programme et très peu de documentation susceptible de sensibiliser les étudiants aux métiers d'art. Les conseillers d'orientation semblent avoir à l'égard des métiers d'art une réticence de principe, tenant notamment à l'incertitude des débouchés qu'ils peuvent offrir. Le problème d'orientation, en ce qui concerne ces métiers, comporte une difficulté particulière, mais ce n'est pas là une raison pour les ignorer systématiquement. L'orientation des jeunes vers des spécialités où l'apprentissage est long, où les difficultés à surmonter sont nombreuses, devrait être le fruit d'une réflexion sérieuse de la part des conseillers d'orientation, afin d'éviter au maximum les erreurs et les découragements. Malheureusement, ce n'est pas le cas, et trop de jeunes s'orientent vers les métiers d'art à la suite d'échecs scolaires répétés. Alors que, bien au contraire, l'artisanat d'art a besoin de recruter ses compagnons parmi les meilleurs candidats.

Au niveau collégial, si les arts plastiques et les arts appliqués ont connu un sort plus enviable, les métiers d'art quant à eux cherchent encore leur affirmation. Seuls quelques CEGEP offrent une option en céramique, dont le contenu est davantage axé sur la production industrielle que sur la production artisanale. Plusieurs CEGEP ont fait une demande auprès du ministère de l'Éducation pour ouvrir certaines options en métiers d'art, mais l'autorisation se fait toujours attendre, car elle est tributaire de l'éventuelle politique de formation en métiers d'art.

Ce n'est qu'au niveau de l'éducation des adultes que les artisans peuvent trouver quelques possibilités de formation et de perfectionnement. Les services d'éducation aux adultes de certaines commissions scolaires et de certains CEGEP offrent plusieurs programmes de formation de durée variable et dont les contenus sont élaborés en fonction des besoins et de la demande. Plusieurs programmes ont été organisés à plein temps et à temps partiel tant pour la formation des débutants que pour le perfectionnement des artisans de métier. Mais il importe de signaler que la plupart des cours offerts favorisent une formation dite de "loisir socio-culturel" qui ne répond guère aux aspirations et aux attentes des artisans actuels et futurs. Quant aux cours donnés dans le cadre de la formation professionnelle, ils sont ponctuels dans le sens qu'ils n'assurent pas une formation complète et continue.

* * *

La situation de la formation aux métiers d'art qui prévaut dans notre système public d'éducation et la réticence des artisans vis-à-vis ce dernier sont imputables à bien des raisons. "C'est un lieu commun qu'on ne peut manquer de rappeler que, d'esprit fondamentalement rationaliste, notre enseignement privilégie les disciplines intellectuelles à un point extrême, au détriment des disciplines de la sensibilité (éducation manuelle, éducation artistique). Dans ses conceptions et ses structures d'ensemble, notre système scolaire n'est guère favorable aux métiers d'art, qu'on le considère au plan des motivations désintéressées de l'enseignement général ou à celui des efforts de l'enseignement professionnel pour répondre aux requêtes de l'économie. L'une des principales causes d'inadéquation de notre enseignement

professionnel aux métiers d'art est que, tandis que ceux-ci supposent une formation longue et approfondie du goût et de la main, l'enseignement professionnel est essentiellement conçu pour les structures de production et les technologies industrielles, lesquelles requièrent, au premier chef et de plus en plus, une formation relativement générale et polyvalente, susceptible de s'adapter aux évolutions rapides." (1)

Au surplus, les responsables de l'éducation sont très légitimement soucieux de dispenser des enseignements qui assurent les meilleures chances d'emploi aux étudiants au terme de leur scolarité. Or, c'est un fait, que, d'une part, la plupart des métiers d'art n'offrent chaque année que des débouchés relativement restreints, et que, d'autre part, les employeurs hésitent très souvent à faire des prévisions d'emploi.

Cette philosophie de base qui sous-tend notre système d'éducation, tant pour l'enseignement général que pour l'enseignement professionnel, ne satisfait pas les artisans. Ces derniers ont plusieurs critiques à adresser: l'école et la vie ne se rejoignent pas dans la formation de l'artisan, car le système scolaire utilise un équipement irréaliste, parfois presque industriel; les heures d'atelier sont insuffisantes et les contacts avec le matériau trop peu nombreux; les programmes sont axés sur l'expérimentation au détriment de la production; les professeurs sont peu qualifiés et ignorent les réalités du marché et la production en atelier; les contraintes administratives sont lourdes et les normes inadéquates; les cours disponibles au collégial et au niveau de l'éducation des adultes ne procurent pas la formation suffisante pour la pratique professionnelle du métier; dans

(1) Pierre Dehaye, Les difficultés des métiers d'art.
La documentation française, Paris 1976, pp. 18, 19 et 24.

l'enseignement public, les échelles de salaire ne favorisent pas les hommes de métier parce qu'ils ont moins de scolarité que d'expérience, etc. Voilà l'essentiel des critiques exprimées par les artisans sur notre système public d'éducation.

Ces appréhensions reflètent-elles une réalité ou sont-elles le fruit d'une absence totale de concertation entre le milieu artisanal et le système public d'éducation? Les deux se réclament de la maîtrise d'oeuvre de la formation aux métiers d'art. Le ministère de l'Éducation, qui est chargé de la mission de l'enseignement, conscient de ses moyens, y voit son domaine; le milieu artisanal à qui la tradition a toujours fait assumer la formation, conscient de ses devoirs, y voit sa responsabilité.

L'histoire vécue au Québec les rend l'un et l'autre, en 1980, inaptes à assumer totalement la charge de la formation. Les expériences en cours le démontrent abondamment. La situation actuelle révèle des lacunes dans les interventions du ministère de l'Éducation comme dans l'apprentissage en atelier ou dans les écoles privées. Devant cette situation déplorable, il est urgent de trouver une formule qui puisse utiliser, de façon rentable et efficace, toutes les ressources disponibles.

III

LES CONDITIONS D'UNE RELANCE

L'examen, à la fois trop long et trop court, de la conjoncture dans laquelle évoluent les métiers d'art dévoile les nombreux défis que nous avons à surmonter dans le domaine de la formation et du perfectionnement pour assurer la sauvegarde et la relance des métiers d'art. Cette relance suppose des orientations et des choix qui identifieront les chantiers prioritaires à mettre en marche à partir des acquis et des besoins perçus.

Ces choix, on le verra, reposent sur certaines conditions de base, sur ces sortes de préalables qu'il est essentiel de reconnaître et de respecter si l'on désire atteindre les objectifs visés. Ces conditions, dont il sera ici question, concernent le profil caractériel de l'artisan, le respect des finalités en formation et en perfectionnement, les caractéristiques de base de la structure à mettre en place et enfin les facteurs liés à l'évolution et au développement des métiers d'art.

3.1 Un individu et un choix à respecter

L'artisan d'aujourd'hui est perçu comme un individu vivant en marge de notre société. Souvent différent dans son mode vestimentaire, il apparaît comme un contestataire né, faisant fi des règles établies et des normes régissant notre société organisée. Son comportement, son individualisme, son indépendance, voire sa liberté choquent ou provoquent l'envie. Mais cette image n'est que le résultat de préjugés entretenus depuis trop longtemps déjà.

L'artisan, quoi qu'on en pense, possède son individualité, ses goûts, ses aspirations au même titre que l'artiste, le pro-

d'inspiration folklorique, elle est le fruit de l'évolution des formes vivantes et traditionnelles." (1)

Un niveau élevé de qualité d'exécution constitue le deuxième élément de formation de l'artisan. Il est essentiel que cette formation lui inculque des standards de technique et de design, un apprentissage des procédés traditionnels et une compréhension de ces valeurs. "L'apprentissage en métier d'art ne peut être que manuel ou de petite mécanique; il ne saurait en aucun cas s'effectuer à l'aide d'appareillage industriel. Cet apprentissage exige également que l'étudiant soit en contact très tôt avec le matériau, car ce dernier a une importance fondamentale en métier d'art, il en est la motivation principale. L'amour du matériau est viscéral et détermine souvent le choix du métier; d'où l'importance d'acquérir assez tôt des connaissances physiques, technologiques et traditionnelles du matériau". (2) Enfin, la qualité dans l'exécution doit comprendre l'excellence technique et l'intégralité de l'esthétique. La qualité, contrairement à l'impulsion créatrice, peut être enseignée et doit être le premier objectif des lieux de formation.

Le troisième élément repose sur un ensemble de considérations concernant l'organisation du travail, la gestion de l'entreprise artisanale et la connaissance des difficultés du marché. L'artisan achevé doit être en mesure de choisir les modes de production qui conviennent le mieux à ses aspirations et à ses capacités. Il doit, s'il désire rentabiliser sa production, utiliser, avec le maximum d'efficacité, toutes les ressources du marché et être capable de planifier sa production en conséquence.

(1) Op. cit., p. 55

(2) Op. cit., pp. 53-54

La formation doit également préparer l'artisan à son rôle de gestionnaire, "le rendre apte à choisir et à installer ses équipements de fabrication, à établir ses normes et ses coûts de production, à tenir sa comptabilité, à assurer sa mise en marché, etc." (1) Enfin, au terme de sa formation, l'artisan devrait être en mesure de connaître la valeur de son talent et de le relier aux divers aspects culturels de son milieu, de savoir quel est son marché éventuel et être capable d'adapter ses capacités aux besoins des consommateurs. Il est rare qu'un programme de formation formel fasse état du marché. Cette partie de la formation s'acquiert par la pratique et vient habituellement au moment où l'artisan doit écouler lui-même les produits qu'il a fabriqués.

* * *

Les éléments que nous venons de présenter constituent en quelque sorte les finalités ou les objectifs de la formation et du perfectionnement en métiers d'art. L'atteinte de ces objectifs suppose des lieux adéquats de formation offrant des conditions favorables et nécessaires, tant en ressources humaines qu'en ressources matérielles. Idéalement, ces lieux de formation devront stimuler l'impulsion créatrice, encourager la qualité dans l'exécution et refléter le plus fidèlement possible la réalité quotidienne de l'entreprise artisanale.

3.3 Une structure basée sur les acquis et les besoins

La troisième condition d'une relance des métiers d'art est liée

(1) Op. cit., p. 56

à un ensemble de critères qui caractériseront la structure de formation et de perfectionnement à mettre en place. Ces critères ont été identifiés à partir des acquis et des besoins perçus.

Les métiers d'art, malgré les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent au niveau de la formation et du perfectionnement, possèdent une tradition qui a été véhiculée tant dans les ateliers que dans les écoles privées depuis de nombreuses années. Cette tradition représente un acquis précieux à exploiter. Comme premier critère, il faudra donc que la structure proposée favorise la concertation avec le milieu artisanal. La présence des artisans est essentielle à tous les niveaux si l'on désire offrir une formation et un perfectionnement adéquats. Ce bassin de ressources humaines est un acquis qu'il faut protéger et mettre en valeur. La formation professionnelle en métiers d'art devra être aménagée de telle sorte que les artisans puissent assumer la part de responsabilité qu'ils se reconnaissent en ce domaine. Il importe qu'ils soient partie prenante dans l'établissement d'une politique de formation, qu'ils jouent leur rôle dans les mécanismes de consultation et de concertation, qu'ils concourent à la formation des nouveaux artisans et à leur propre perfectionnement, qu'ils participent au suivi et à l'évaluation des expériences de formation.

La tradition a également permis l'émergence d'initiatives heureuses de certains artisans, et ce dans plusieurs régions du Québec. Ces initiatives dans le domaine de la formation ne doivent pas être brusquées par la mise en place d'une nouvelle structure. Au contraire, elles méritent d'être encouragées. C'est là notre deuxième critère.

Un troisième critère a aussi été identifié à partir des acquis. Les expériences de formation qui ont été menées jusqu'ici furent presque entièrement basées sur la réalité de l'atelier et du milieu artisanal, protégeant ainsi le caractère culturel des métiers d'art. Il nous semble important que la structure proposée puisse s'inspirer de cette réalité du milieu artisanal et que l'essentiel de la formation, soit l'apprentissage pratique, puisse se donner au sein des ateliers.

La formation aux métiers d'art souffre de graves lacunes au niveau de la coordination, de la cohérence et de la qualité des enseignements. Nous voyons là la naissance d'un quatrième critère. Les responsabilités de la structure envisagée seront principalement axées sur la planification, la coordination, la concertation et la consultation. Il faudra que cette structure sache tirer profit de toutes les ressources humaines et matérielles existant déjà dans le réseau public d'éducation, dans les entreprises artisanales et les écoles privées.

Notre cinquième critère repose sur le caractère décentralisé de la structure à mettre en place. La formation aux métiers d'art doit être accessible dans toutes les régions du Québec. La décentralisation dont il est ici question suppose une répartition géographique des lieux de formation ainsi qu'une participation active des associations régionales des métiers d'art aux décisions concernant la formation et le perfectionnement de leurs membres.

Nous avons démontré précédemment que le financement était une source de difficultés nombreuses. Manque de subventions aux écoles privées et aux ateliers, absence de bourses pour les apprentis, salaires dérisoires, équipements coûteux, etc.

Nous envisageons donc, comme sixième critère, de doter la structure proposée d'un pouvoir de financement pour les activités liées à la formation et au perfectionnement.

Enfin, le septième critère vise à favoriser une structure souple et efficace, et ce au moindre coût. Cependant, personne n'ignore que les métiers d'art ont un retard à rattraper et que ce retard entraîne forcément des coûts supplémentaires que nous devons assumer collectivement car il y va de la survie de notre patrimoine artisanal.

*

* *

Cette liste de critères n'est pas limitative. Nous les avons choisis dans le but d'arrêter les caractéristiques essentielles de la structure à mettre en place pour favoriser la formation et le perfectionnement, et ce à partir des acquis et des besoins perçus dans le milieu artisanal. Le respect de ces critères conditionnera la relance des métiers d'art tant au niveau de la formation qu'à celui du perfectionnement.

3.4 A la recherche d'horizons nouveaux

Nous l'avons déjà signalé précédemment, les métiers d'art sont à maints égards dans un état de stagnation et d'immobilisme. Cette situation n'est pas seulement due au manque de mécanismes de formation et de perfectionnement. L'absence presque totale de recherche dans le domaine des métiers d'art en est la cause principale. C'est pourquoi nous posons comme quatrième condition pour réaliser la relance des métiers d'art que la structure à

mettre en place ait des responsabilités de recherche. Ces responsabilités doivent s'exercer au niveau de la planification, de la coordination, de l'organisation et du financement.

La recherche doit amener le milieu artisanal à mieux connaître et à mieux comprendre l'évolution des formes et des techniques tirées de la tradition, à permettre l'éclosion de concepts et de procédés nouveaux qui favoriseront une création plus contemporaine et enrichiront du même coup la valeur de notre patrimoine culturel.

Il existe, au Québec, quelques maîtres à qui il faut donner tout de suite la possibilité de rayonner et, aux autres, la possibilité de se confronter, de se comparer et de se perfectionner auprès de ceux qui, ici ou à l'étranger, ont une connaissance telle qu'elle débouche naturellement sur la recherche, l'évolution et la création artisanale. Cette recherche alimentera la production de demain et donnera au Québec une place qu'il peut prendre par le rayonnement de son patrimoine artisanal.

*
* *
*

Ces quatre conditions de base que nous venons d'énumérer ont été identifiées à partir de l'analyse de la situation qui prévaut dans les métiers d'art. Elles ont guidé le comité dans l'analyse de chacune des hypothèses qui sont présentées dans le chapitre suivant. Ces grandes orientations doivent également servir de guide dans la décision qui s'impose maintenant aux autorités. La non-reconnaissance et le non-respect de ces orientations risquent de nuire à l'évolution des métiers d'art et d'aggraver davantage une situation déjà déplorable.

IV

UN CHOIX S'IMPOSE

Les nombreuses difficultés que nous avons identifiées précédemment ainsi que les conditions nécessaires pour assurer la relance et la sauvegarde des métiers d'art supposent un choix quant aux mécanismes à mettre en place pour favoriser la formation, le perfectionnement et la recherche dans le domaine de l'artisanat.

Ce choix s'articulera autour de trois objectifs généraux:

OBJECTIFS GENERAUX

- . former de nouveaux artisans et les rendre aptes à assumer toutes les responsabilités inhérentes à une entreprise artisanale, à réaliser les étapes de création, de production et de commercialisation d'un produit*
- . permettre aux artisans de métier de se perfectionner, leur faciliter une formation continue et leur donner accès à divers mécanismes de perfectionnement*
- . stimuler et encourager la recherche artisanale par des mécanismes souples et appropriés.*

A ces objectifs généraux se grefferont un certain nombre d'objectifs plus spécifiques, à savoir:

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- . faire de l'apprentissage en atelier de production une étape essentielle de la formation et du perfectionnement en métiers d'art
- . fournir au milieu artisanal les moyens d'assumer sa responsabilité sociale en ce qui concerne l'apprentissage dans les différents métiers d'art
- . et assurer, au plan des programmes d'apprentissage et de perfectionnement, la nécessaire concertation entre l'entreprise artisanale, le système public d'enseignement et les établissements privés.

Pour faciliter ce choix, le comité a élaboré trois hypothèses de structure. La première hypothèse propose une structure ministérielle centralisée; la deuxième nécessite la création d'un Conseil national; enfin, la troisième suggère la mise sur pied d'une structure autonome décentralisée. Nous présenterons, pour chacune d'elles, les principaux éléments descriptifs ainsi que les avantages et les inconvénients qui les caractérisent.

4.1 Une structure ministérielle centralisée

Cette première hypothèse rappelle l'ancienne Ecole des Beaux-arts et se rapproche de la formule des actuels conservatoires régis par le ministère des Affaires culturelles. Elle suppose donc un lieu physique unique où seraient dispensés tous les enseignements en métiers d'art.

Afin de bien peser la valeur de cette hypothèse, le comité a analysé successivement la loi sur les conservatoires, le décret créant l'Institut de tourisme et d'hôtellerie ainsi que les lettres patentes de l'Ecole nationale d'administration publique. Ces trois organismes de formation ont été choisis en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités et semblaient, à première vue, une formule valable pour solutionner les nombreux problèmes vécus dans le domaine des métiers d'art. Mais c'était là causer un grave préjudice aux métiers d'art, car l'étude de ces différentes législations et l'analyse du fonctionnement de ces organismes n'ont fait que confirmer nos premières appréhensions.

Cette solution, quoique louable en soi, ne répond guère aux objectifs visés, aux conditions et aux critères que nous avons définis antérieurement. Cette hypothèse serait vraisemblablement respectueuse des finalités de formation et de perfectionnement, mais ne s'appuierait nullement sur les acquis et les besoins perçus dans le milieu artisanal. Une telle structure, en plus d'exiger des investissements considérables, irait nettement à l'encontre des aspirations et de la participation des artisans et posséderait très peu d'autonomie tant au plan du financement qu'à celui des contenus de formation. Enfin, cette proposition favoriserait une trop forte centralisation des activités tant pédagogiques qu'administratives.

Toutes ces raisons ont incité le comité à ne pas développer davantage cette hypothèse et à chercher d'autres formules plus adéquates. Si cette hypothèse est présentée ici, ce n'est que pour signifier aux autorités qu'elle a reçu, de la part du comité, toute l'attention nécessaire. Son rejet va dans le sens de nos recommandations.

4.2 Un Conseil national

Cette deuxième hypothèse comporte deux volets. Le premier volet suggère la création d'un organisme de consultation et de concertation qui regrouperait des partenaires autour d'une tâche commune, qui serait dégagé des opérations courantes et qui jouirait d'un certain degré d'autonomie vis-à-vis des organismes gouvernementaux impliqués. Cet organisme serait constitué en vertu d'une loi spéciale sous le nom de CONSEIL NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN METIERS D'ART et serait rattaché au ministre de l'Education.

Pour exécuter son mandat, ce Conseil se verrait confier les fonctions suivantes:

FONCTIONS DU CONSEIL

- soumettre au ministre de l'Education des recommandations sur toute question relative à la formation et au perfectionnement des artisans, telle que:
 - . les besoins de formation et de perfectionnement par région et par métier;
 - . le mode d'organisation de cette formation à partir des ressources humaines et matérielles des diverses régions;
 - . l'élaboration et l'organisation de contenus de formation;
 - . les conditions d'admission et la durée de l'apprentissage en atelier, selon les métiers concernés;
 - . les normes d'accréditation des entreprises artisanales ou des établissements privés d'enseignement susceptibles de participer aux divers programmes d'apprentissage ou de perfectionnement;

- . les normes d'accréditation des enseignants et artisans professionnels aptes à donner une formation;
 - . les supports techniques et financiers à apporter à ces ateliers d'artisans et à ces écoles privées;
 - . le suivi et la sanction de tout apprentissage en entreprise;
 - . les formules de perfectionnement au Québec et à l'étranger, etc.
-
- de donner des avis au ministre de l'Éducation sur toute question que celui-ci juge à propos de lui déférer concernant la formation des artisans, et sur toute matière que le ministre est tenu de lui soumettre concernant, par exemple, les projets d'implantation de nouveaux programmes de formation en métiers d'art, le plan de répartition par région des programmes de formation, etc.
 - de faire annuellement rapport au ministre de l'Éducation de ses activités ainsi que de l'état et des besoins de la formation en métiers d'art

* * *

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil aurait comme pouvoirs notamment:

POUVOIRS DU CONSEIL

- de proposer des objectifs de formation afin d'assurer le développement des métiers d'art et de les réviser périodiquement;

- de solliciter des opinions, de recevoir et d'entendre les requêtes et suggestions des artisans en regard des programmes de formation à modifier ou à mettre en place pour assurer le développement des métiers d'art;
- de faire effectuer, par des groupes de travail enracinés dans le milieu, les études et les recherches jugées utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses tâches

* * *

Enfin, le Conseil serait composé des 15 membres suivants, nommés par le gouvernement:

COMPOSITION DU CONSEIL

- un président;
- sept artisans désignés après consultation des associations les plus représentatives des métiers d'art;
- un représentant de l'Association des écoles privées (CEFOMA) nommé après consultation;
- une personne du milieu universitaire nommée après consultation des universités;
- une personne du milieu collégial nommée après consultation des collèges;

- une personne du milieu secondaire nommée après consultation des commissions scolaires;
- un fonctionnaire du ministère des Affaires culturelles (DGAL);
- deux fonctionnaires du ministère de l'Éducation (DGEC, DGEA).

Le président du Conseil serait nommé pour une période ne pouvant excéder cinq ans et il exercerait ses fonctions à temps plein.

Le secrétaire du Conseil serait nommé, sur la recommandation du Conseil, par le gouvernement qui fixerait sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail; en cas de destitution ou de suspension, l'article 97 de la loi sur la fonction publique (1978, chapitre 15) lui deviendrait alors applicable. Les autres employés du Conseil seraient nommés et rémunérés suivant cette loi.

* * *

Le Conseil devra, s'il désire effectuer des études et des recherches jugées utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, se prévaloir des services de groupes de consultation et d'équipes de travail ad hoc constitués de spécialistes du milieu lui-même. Ainsi aura-t-il recours:

GROUPES DE CONSULTATION ET EQUIPES DE TRAVAIL

- aux Corporations régionales d'artisans pour établir l'inventaire des besoins de formation et de perfectionnement par région du Québec et par métier;
- aux Corporations régionales d'artisans, aux écoles publiques et privées, aux entreprises artisanales pour établir l'inventaire des ressources humaines et matérielles des diverses régions du Québec;
- à des équipes de spécialistes des divers métiers d'art pour effectuer l'analyse de ces métiers en vue de l'élaboration éventuelle des programmes de formation devant y préparer;
- aux écoles publiques et privées et aux entreprises artisanales d'une région donnée pour étudier les modalités d'organisation d'un programme de formation, pour déboucher, le cas échéant, sur certaines formules de collaboration entre institutions d'enseignement et ateliers d'artisans;
- aux divers corps de métier pour déterminer la durée normale des apprentissages en milieu de travail, etc.

Le Conseil national devrait normalement répondre de ses activités directement au ministre de l'Education, mais il y a lieu d'imaginer, pour des fins de fonctionnement, que l'interlocuteur du Conseil soit l'unité administrative concernée du ministère de l'Education. C'est pourquoi l'organigramme, présenté en annexe II, fait état d'une ligne de communication directe entre

l'équipe permanente du Conseil et les unités administratives du ministère. Toute question exigeant une coordination inter-niveaux ou inter-réseaux pourrait par contre être transmise pour étude et solution au Comité directeur de l'enseignement post-obligatoire (CODEP).

* * *

Le deuxième volet de cette hypothèse suppose, comme le laisse deviner l'organigramme, que la formation et le perfectionnement en métiers d'art soient sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. Les métiers d'art emprunteraient les mêmes voies et les mêmes structures scolaires que les autres secteurs économiques. Tout artisan, futur ou actuel, qui désirerait se former ou se perfectionner en métiers d'art se verrait offrir les mêmes services et les mêmes avantages que les étudiants inscrits aux différentes options de l'enseignement professionnel.

Selon cette hypothèse, les modes de formation seraient nombreux et variés.

En premier lieu, l'artisan pourrait recevoir une formation en institution. Cette formation serait, selon la voie choisie, sanctionnée soit par un diplôme d'études collégiales (D.E.C.), soit par un certificat d'études collégiales (C.E.C.) ou soit par une reconnaissance officielle du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de formation de la main-d'oeuvre active. La formation en institution peut aussi être dispensée selon diverses formules souples par les services d'éducation aux adultes du réseau scolaire. Dans tous ces cas, un stage pratique d'une durée variable serait obligatoire dans un atelier de production.

En second lieu, l'artisan pourrait recevoir une formation en milieu de travail en s'inscrivant à un programme de formation organisé pour satisfaire les besoins spécifiques d'une entreprise ou les besoins de développement d'un métier donné. Cette formule, dans le cadre de la DGEA, correspondrait aux programmes connus de formation en entreprise (PFIMC). Ce type de formation serait sanctionné par une reconnaissance officielle du ministère de l'Education.

Troisièmement, l'artisan pourrait se voir offrir un programme mixte de formation, c'est-à-dire en institution et en milieu de travail. Ce programme de formation serait réalisé selon une formule apparentée à "l'apprentissage" et mettrait à contribution les ressources éducatives des institutions et du milieu de travail. Un tel programme serait également sanctionné par une reconnaissance officielle du ministère de l'Education.

Enfin, des stages de perfectionnement pourraient prendre la forme d'une tournée de différents ateliers reconnus pour leur excellence. Des stages à l'étranger et un programme d'échange d'artisans avec d'autres pays pourraient également être envisagés.

Cette hypothèse rendrait accessibles aux artisans tous les services offerts par notre système scolaire. Ces services sont nombreux et répondent à des besoins d'orientation, de counseling, d'évaluation psychométrique, de classement, de formation et de reconnaissance des acquis et des capacités. En plus de pouvoir accéder aux ressources physiques des institutions publiques, les artisans pourraient bénéficier des divers services financiers que sont les prêts, les bourses, les allocations de

formation. Les écoles privées et les entreprises artisanales pourraient bénéficier de subventions couvrant les coûts de formation et le salaire des employés.

* * *

Les implications financières qu'entraînerait cette hypothèse sont de deux ordres: les coûts occasionnés par la création et le fonctionnement du Conseil national et les coûts liés aux modes de formation et de perfectionnement. Nous avons estimé les premiers à \$416 660,00 (voir annexe III). Les seconds sont difficilement évaluables car, d'une part, nous ignorons le nombre exact de candidats susceptibles de s'inscrire en métiers d'art et, d'autre part, les coûts de formation sont variables d'un métier à l'autre. Faisons toutefois l'hypothèse que 125 étudiants s'inscriraient en métiers d'art dès la première année. Sachant qu'au niveau collégial un étudiant coûte en moyenne \$4 050,00 par année, il faudrait alors prévoir, pour la première année, un budget de \$506 250,00 pour les seules fins de formation. Pour les programmes de perfectionnement, en s'inspirant de la méthode employée à l'éducation des adultes et en utilisant une base moyenne de 150 jours par année pour 80 places-étudiants et des frais moyens de \$16,50 par jour-élève, il faudrait ajouter un coût moyen de \$198 000,00. Dans le cadre des politiques administratives du ministère de l'Éducation, les actions de formation et de perfectionnement et les services s'y rapportant devraient normalement être financés à même les budgets d'opération intégrés (ou à intégrer) dans les diverses programmations budgétaires des niveaux concernés. Au total, cette deuxième hypothèse exigerait un budget de \$1 190 910,00 pour la première année d'activités. Pour les deuxième et troisième années, il faudrait prévoir des coûts supplémentaires,

de l'ordre de 40% et de 65% respectivement suite principalement à l'augmentation de la clientèle scolaire.

* * *

Les avantages de cette hypothèse sont nombreux. La plupart des conditions que nous avons décrites précédemment pour assurer la relance des métiers d'art dans le domaine de la formation sont respectées. Il en est de même pour l'ensemble des critères qui doivent caractériser la structure de formation à mettre en place. De même, la présence des nombreuses ressources de notre réseau scolaire n'est pas à dédaigner, au contraire. Enfin, malgré les apparences, les CEGEP et en particulier le système d'éducation des adultes possèdent beaucoup de souplesse tant au niveau de l'organisation que du fonctionnement. Les possibilités de formation sont nombreuses et adaptables à presque tous les secteurs d'activités, y compris celui des métiers d'art.

Cette hypothèse soulève par contre certains inconvénients, ou plutôt certaines inquiétudes. Si les possibilités de formation et de perfectionnement sont nombreuses et souples, il n'en est pas ainsi pour la recherche. Les structures de l'enseignement collégial et de l'éducation n'ont guère favorisé la recherche jusqu'ici. Toutefois un espoir existe, car l'énoncé de politiques et plan d'action sur la politique québécoise de la recherche scientifique ouvre des voies nouvelles dans le réseau des CEGEP. Mais rien ne garantit que la recherche portera sur les métiers d'art.

La place et le rôle restreint des artisans de métier et le pouvoir limité du Conseil risquent d'engendrer certaines frustrations de la part du milieu. Les personnels du ministère de

l'Education et plus particulièrement des réseaux scolaires semblent jouir d'une place prépondérante. De plus, même dans le contexte souple des programmes aux adultes (DGEA), le système actuel tend à des interventions ponctuelles plutôt que stables et continues.

Enfin, toutes les réticences que nous avons soulevées au chapitre 2.3 ne sont guère aplanies. Au risque de nous répéter, rappelons en les principales: le système public d'éducation favorise davantage les disciplines intellectuelles que les disciplines de la sensibilité (éducation manuelle, éducation artistique); l'enseignement professionnel dispensé dans les réseaux scolaires est trop axé sur les requêtes de l'économie; notre enseignement professionnel s'adapte difficilement aux métiers d'art, parce que ces derniers supposent une formation longue et approfondie du goût et de la main alors que l'enseignement professionnel est conçu pour les structures de production et les technologies industrielles; pour le milieu artisanal, l'école et la vie ne se rejoignent pas dans la formation de l'artisan dû en particulier à l'utilisation d'équipements trop industriels, à l'insuffisance d'heures en atelier, au manque de contact avec le matériau, à la lourdeur des normes administratives et pédagogiques, au manque de qualification des professeurs et à leur inexpérience en atelier de production ainsi qu'à l'encadrement rigide des programmes, etc.

A ces inquiétudes manifestées par le milieu artisanal, ajoutons trois autres considérations. La première veut que la formation d'un artisan concoure également à la formation d'un "entrepreneur", car l'artisan de métier se définit comme un véritable entrepreneur et son atelier possède toutes les caractéristiques d'une petite entreprise. Or, il est manifeste que le système

scolaire n'a pas été conçu pour développer "l'entrepreneurship". Au contraire, les programmes de développement "d'entrepreneurship" se situent en dehors des structures scolaires et sont, pour la plupart, administrés par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

La deuxième considération rappelle que la création des CEGEP poursuivait, entre autres, un but bien légitime, à savoir le découloisonnement de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel. C'est donc en fonction de ces deux types d'enseignement que les CEGEP se sont développés et se sont organisés. Toutefois, l'enseignement professionnel a principalement été conçu et développé pour favoriser l'apprentissage des métiers de production relevant des secteurs économiques, sans préoccupation aucune de la formation aux métiers artistiques. D'où la réticence des milieux artistiques d'emprunter les structures scolaires pour parfaire leur formation.

L'incapacité de notre système scolaire à former des artistes et des artisans a souvent été dénoncée par les milieux intéressés. Mais leur assertion, avouons-le, est basée davantage sur des appréhensions que sur des faits réels et le fardeau de la preuve leur en incombe toujours. Plusieurs toutefois soutiennent le contraire et croient que notre système scolaire possède toutes les capacités nécessaires pour former artistes et artisans.

Quoi qu'il en soit, le comité, sans prendre position dans ce débat qui dure depuis trop longtemps déjà (on ne refera pas le rapport Rioux), souhaite que le ministère de l'Education imagine des cheminements mieux adaptés aux disciplines artistiques, dont les métiers d'art. Actuellement, les formules de formation

proposées pour les métiers artistiques s'inspirent trop souvent de celles empruntées par les métiers des secteurs économiques. Une telle initiative prise par le ministère de l'Education aplanirait bien des doutes et des appréhensions de la part des artisans sur notre système scolaire.

Enfin, ajoutons comme troisième considération que l'absence d'une politique de formation et d'éducation artistique n'a pas aidé la cause du comité. Le comité croit que si une telle politique avait existé elle aurait facilité le choix des structures à mettre en place pour la formation et le perfectionnement en métiers d'art. Ce cadre de référence ne serait pas utile seulement aux métiers d'art, il le serait également à l'ensemble des disciplines artistiques. C'est pourquoi le comité espère que le ministère de l'Education, en concertation avec le ministère des Affaires culturelles, se dotera d'une telle politique.

4.3 Une structure autonome décentralisée

La troisième hypothèse propose la création, par voie législative, d'un organisme autonome de planification, de concertation, de coordination et de financement et qui aurait pour nom: ECOLE NATIONALE DES METIERS D'ART. Cette école, qui assurerait la formation et le perfectionnement des artisans ainsi que la recherche relative aux métiers d'art, serait un organisme à caractère public au sens d'une corporation à but non lucratif investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que lui conférerait la loi.

Cet organisme serait dirigé par un conseil d'administration auquel serait rattaché un léger secrétariat pour assurer le suivi des décisions. A la base de cet organisme, on remarquerait une structure très éclatée et décentralisée formée essentiellement d'ateliers d'artisans et d'écoles privées (voir organigramme en annexe IV).

Avant de discuter des modes de formation et de perfectionnement que nécessiterait une telle structure, voyons d'abord ses caractéristiques principales.

Le conseil d'administration de l'Ecole serait composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont:

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- un président;
- un administrateur scolaire;
- deux représentants du milieu socio-économique;
- un représentant de l'Association des écoles privées (CEFOMA) nommé après consultation;
- quatre artisans désignés après consultation auprès des associations régionales des métiers d'art.

Siègeraient également au conseil d'administration comme membres d'office, mais sans droit de vote:

- un représentant de la Direction générale de l'enseignement collégial (MEQ);

- un représentant de la Direction générale de l'éducation des adultes (MEQ);
- un représentant de la Direction générale des arts et lettres (MAC).

Le président présiderait les réunions du Conseil et agirait aussi à titre de directeur général de l'Ecole. Son mandat s'étendrait sur une période ne pouvant excéder cinq ans.

Quant aux autres membres du Conseil, ils seraient nommés pour trois ans et le mandat d'un membre ne pourrait être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Les membres seraient également appelés à désigner un vice-président parmi les membres qui n'exerceraient pas la fonction de président. Le secrétaire du Conseil pourrait être un membre du personnel de l'Ecole désigné par le président-directeur général.

Le quorum du Conseil exigerait la présence d'au moins cinq membres dont le président ou le vice-président. En cas de partage égal des voix, le président ou, en son absence, le vice-président disposerait d'une voix prépondérante.

Enfin, signalons que les représentants de la DGEC et de la DGEA seraient les responsables du dossier pédagogique des métiers d'art dans leur direction respective. Quant au représentant du MAC, le directeur du Service des métiers d'art nous paraîtrait tout désigné.

* * *

Pour que cette Ecole puisse atteindre efficacement les buts recherchés, elle doit disposer de véritables pouvoirs qui iront dans le sens de son autonomie. Ces pouvoirs se définissent ainsi:

POUVOIRS ET FONCTIONS DE L'ECOLE

- Déterminer les orientations générales et les objectifs de formation et de perfectionnement dans le domaine des métiers d'art;
- Planifier, organiser, coordonner et financer la recherche dans le domaine des métiers d'art;
- Identifier, en collaboration avec le milieu, les besoins de formation et de perfectionnement en métiers d'art dans les diverses régions du Québec;
- Identifier les priorités et établir un calendrier de développement des enseignements par région et par métier;
- En collaboration avec les milieux intéressés et le ministère de l'Education, définir pour chacun des métiers d'art des programmes de formation et de perfectionnement;
- Définir et soumettre, pour approbation, au ministre responsable les normes d'accréditation des entreprises artisanales et des écoles privées susceptibles de participer aux divers programmes d'apprentissage ou de perfectionnement;

- Recommander au ministre responsable, pour fin d'accréditation, les ateliers d'artisans et les écoles privées susceptibles de participer aux divers programmes de formation et de perfectionnement;
- Définir et soumettre, pour approbation, au ministre responsable les normes d'accréditation des enseignants et artisans professionnels aptes à donner de la formation;
- Financer en tout ou en partie l'apprentissage pratique dans les ateliers et les écoles privées accréditées;
- Déterminer les conditions d'admission à l'Ecole et fixer, pour chacun des métiers d'art, la nature et la durée de l'apprentissage en atelier;
- Déterminer le nombre de personnes à admettre à l'apprentissage dans un métier d'art;
- Conclure avec tout établissement de recherche et d'enseignement public et/ou privé tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- Emettre, après signature du ministre responsable, un diplôme à ses étudiants au terme de leur formation et des attestations de cours en perfectionnement;
- Organiser et administrer des stages de perfectionnement à l'étranger ainsi que des programmes d'échange d'artisans;
- Tenir des réunions, colloques ou séances d'information et publier les résultats des études et recherches de l'Ecole;

- A l'expiration des quatre mois qui suivent la fin de son exercice financier, faire au ministre chargé de l'application de la loi un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit aussi contenir tous les renseignements que le ministre peut demander;
- Faire des règlements pour sa régie interne et l'exercice de ses pouvoirs et notamment pour:
 - . constituer, s'il y a lieu, un comité exécutif, en déterminer les fonctions et pouvoirs et fixer la durée du mandat de ses membres;
 - . déterminer les fonctions et pouvoirs du président, du vice-président, du directeur général et des autres employés de l'Ecole.
- Accepter les dons, legs, subventions ou toutes autres contributions non attachés de charges ou de conditions.

* * *

Une des principales caractéristiques de l'Ecole envisagée résiderait dans son mode de financement. Afin de permettre à l'Ecole de planifier son développement à moyen terme, il serait souhaitable d'adopter des mécanismes souples et adéquats de financement, voir même audacieux. A ce chapitre, le comité propose deux solutions possibles.

La première favoriserait un financement pluriannuel s'étendant sur une période minimale de trois ans. Toutefois, le budget consenti pourrait être alloué à partir de "tranches annuelles garanties". La deuxième solution poursuivrait les mêmes buts et nécessiterait la création d'un fonds de dotation pour les

métiers d'art. Dans un cas comme dans l'autre, les livres et comptes de l'Ecole seraient vérifiés chaque année par le Vérificateur général et chaque fois que le décréterait le gouvernement. C'est donc un contrôle a posteriori que recherche le comité. Devant un refus des autorités d'adopter une des deux solutions proposées, il sera toujours loisible d'envisager pour cet organisme un financement régulier, c'est-à-dire de lui octroyer un budget annuel selon les procédures normales exigées par le Conseil du trésor. Le budget de l'organisme serait alors défendu chaque année par le ministre responsable devant l'Assemblée nationale. Signalons que cette dernière solution diminue l'autonomie de l'école et restreint sa capacité de planification.

* * *

Le secrétariat de l'Ecole qui est présenté dans l'organigramme se veut souple et très léger. Il constitue en quelque sorte l'organe exécutif du conseil d'administration.

A sa tête, il y a le directeur général qui exercerait ses fonctions à temps plein. Responsable de l'administration de l'Ecole dans le cadre de ses règlements, il serait le premier officier administratif de l'Ecole. A ce titre il coordonnerait et animerait les travaux des services de l'Ecole.

La responsabilité des services administratifs serait confiée à un professionnel de l'administration. Toute question reliée à la gestion, à la comptabilité, à la budgétisation, au personnel, etc., serait placée sous sa gouverne.

Le service des programmes requerrait quant à lui trois personnes à temps plein dont les tâches principales seraient d'élaborer, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et les milieux intéressés, les programmes de formation et de perfectionnement en métiers d'art et de voir à leur application. Ce service aurait également la responsabilité de constituer les dossiers académiques des étudiants inscrits à l'École.

Le service de l'information et des relations publiques ne nécessiterait qu'une personne à plein temps. Cette dernière verrait à la diffusion de l'information sur les métiers d'art, à la publication des travaux de recherche et serait responsable des relations publiques de l'École.

Enfin, le service de la recherche et du développement, sous la responsabilité d'une personne à plein temps, serait appelé à planifier, organiser, coordonner, stimuler et financer la recherche dans le domaine des métiers d'art. Cette recherche pourrait être axée prioritairement sur la création, le design, l'évolution et les caractéristiques des matériaux, etc. Ce service encouragerait d'abord les activités de recherche réalisées dans les ateliers d'artisans, mais il lui serait également loisible de commanditer certaines recherches ou travaux spécialisés dans des organismes reconnus, tel que le CRIQ. L'organisation de réunions ou de colloques réunissant des maîtres-artisans relèverait également de sa responsabilité.

A moyen terme, l'École pourrait éventuellement créer un centre de recherche et de perfectionnement qui tiendrait compte du potentiel physique et humain du Québec. Ce centre pourrait relever administrativement soit du service de la recherche et

du développement soit directement du directeur général. Exception faite du Secrétariat, ce centre serait la seule entité physique de l'Ecole où se retrouveraient des équipes multidisciplinaires de maîtres-artisans dans lesquelles se côtoieraient potiers, joailliers, artisans du bois, du cuir, du métal, etc. "Un tel centre offrirait enfin à de nouveaux artisans la possibilité de faire progresser leurs connaissances du métier et de leur ouvrir des champs d'intérêt nouveaux. Ces artisans augmenteraient alors leur capacité de contribuer au développement de l'industrie des métiers d'art du Québec." (1)

* * *

Cette hypothèse d'une structure autonome et décentralisée exige la mise en place de nouveaux modes de formation et de perfectionnement. Il ne s'agit pas ici d'établir une filière unique et privilégiée pour la formation et le perfectionnement en métiers d'art. Au contraire, cette hypothèse suppose, pour la plupart des métiers d'art, des voies multiples d'accès à la formation et au perfectionnement, et ce dès la fin de la scolarité obligatoire. Pour réaliser cet objectif, le réseau des CEGEP, les structures souples de l'éducation des adultes, les ateliers d'artisans et les écoles privées seraient largement mis à contribution. Selon cette hypothèse, le rôle du ministère de l'Education et des institutions d'enseignement demeure primordial, et leur refus de collaborer équivaldrait à rejeter cette hypothèse.

(1) Nadeau et Leclerc, L'industrie des métiers d'art du Québec, Formart, 1972, p. 74

Comme le laissent entrevoir les caractéristiques précédentes, l'Ecole nationale assurerait la formation des nouveaux artisans et le perfectionnement des artisans actuels par le biais de mécanismes de planification, de coordination, de concertation et de financement. Voyons comment l'Ecole envisagée pourrait assurer cette formation et ce perfectionnement.

D'abord, pour ce qui est de la formation des artisans nouveaux, ceux-ci pourraient s'inscrire à l'Ecole où un programme précis, pour chaque métier d'art, leur serait proposé. Selon ce programme, les connaissances requises pour l'exercice d'un métier seraient acquises par deux canaux différents. Ainsi, toutes les connaissances pratiques liées à l'apprentissage manuel seraient transmises par les ateliers d'artisans et les écoles privées accrédités à cette fin par le ministre responsable après recommandation de l'Ecole nationale des métiers d'art. Quant aux connaissances théoriques, elles seraient principalement acquises dans le réseau des CEGEP. Pour ce faire, l'Ecole nationale verrait à passer des protocoles d'entente avec les différentes institutions d'enseignement collégial pour que ces dernières puissent recevoir dans leurs structures d'accueil les étudiants de l'Ecole nationale à titre "d'étudiants spéciaux". Ces étudiants spéciaux pourraient éventuellement et à titre d'exemple suivre les cours du tronc commun des arts appliqués et des arts plastiques, ainsi que d'autres cours à déterminer, tels que cours de gestion, de marketing, de comptabilité, d'histoire de l'art, etc. Concernant les examens en ces matières, les étudiants spéciaux seraient soumis aux exigences des CEGEP, mais leur certification ou diplomation relèverait de l'Ecole nationale.

Certaines écoles privées accréditées pourraient, grâce à la compétence de leurs ressources humaines, transmettre également aux étudiants de l'Ecole nationale les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice d'un métier.

Pour satisfaire les besoins en perfectionnement des artisans de métier, l'Ecole nationale emprunterait des mécanismes différents. Des cours et des sessions de perfectionnement seraient établis en fonction d'un calendrier qui répondrait aux besoins et aux attentes de la clientèle visée. Encore là, l'Ecole nationale favoriserait deux canaux donnant accès aux connaissances requises. Par la souplesse de ses structures, la DGEA serait appelée, selon un protocole d'entente avec l'Ecole nationale, à définir des contenus et à organiser des cours et des sessions de perfectionnement. Les structures de la DGEA deviendraient ainsi un lieu privilégié de perfectionnement pour les artisans de métier. Il va de soi que ces cours porteraient principalement sur l'acquisition de connaissances théoriques dans des matières telles que le design, la comptabilité, le marketing, l'histoire de l'art, etc. Tous ces cours et sessions donneront lieu à l'émission d'une attestation officielle par l'Ecole nationale.

Quant à l'acquisition des connaissances pratiques liées à l'apprentissage manuel, l'Ecole nationale prévoirait, pour les fins de perfectionnement, différentes formules adaptées aux besoins pressentis. Les possibilités sont nombreuses: stages en atelier chez un maître-artisan, stages à l'étranger, échanges avec des artisans étrangers, sessions d'étude organisées par le service de la recherche et du développement, et éventuellement des sessions de perfectionnement au futur centre de recherche et de perfectionnement. Quelle que soit la formule utilisée,

les attestations de cours, de sessions, de stages, etc., seront sous la responsabilité de l'Ecole nationale des métiers d'art.

Les modes de formation et de perfectionnement proposés favoriseront prioritairement, on le devinera, l'acquisition des connaissances liées à l'apprentissage manuel et viseront essentiellement la formation et le perfectionnement des artisans de métier, c'est-à-dire ceux qui vivent ou vivront de cette profession. Ainsi, toute la formation dite de "loisir socio-culturel" en métier d'art serait exclue de la responsabilité de l'Ecole nationale. A notre avis, ce type de formation devrait relever d'une part de la structure de l'éducation des adultes et, d'autre part, des écoles privées.

Dans ce contexte, la DGEA conserverait la responsabilité d'assurer aux adultes qui le désireraient une formation dite de "loisir socio-culturel" dans le domaine des métiers d'art. Quant aux écoles privées, qu'elles soient accréditées ou non par l'Ecole nationale, elles pourraient continuer à administrer leurs programmes de formation en loisir socio-culturel. Dans ce dernier cas, ces programmes devraient s'autofinancer et exigeraient que les écoles privées continuent de recevoir leur permis d'enseignement du ministère de l'Education.

* * *

Selon cette hypothèse, le financement de toutes les activités liées à la formation et au perfectionnement dans le domaine des métiers d'art serait également placé sous la responsabilité de l'Ecole nationale. Le financement total ou partiel de la formation et du perfectionnement, les prêts, les bourses, les salaires, etc., seraient pris à même le budget de l'Ecole. Ceci

nous amène à discuter des coûts qu'engendrerait cette hypothèse. Comme dans le cas précédent, nous présenterons d'abord les coûts occasionnés par la mise en place et le fonctionnement de l'organisme lui-même, puis nous analyserons les coûts liés à la formation et au perfectionnement.

En ce qui regarde les coûts de fonctionnement de l'Ecole nationale, nous estimons que le budget de la première année s'élèverait à environ \$630 000,00 (voir annexe V). Ce montant ne comprend pas la création éventuelle du centre de recherche et de perfectionnement.

Pour calculer les dépenses liées à la formation, nous nous sommes basés, comme dans l'hypothèse précédente, sur le coût moyen d'un étudiant du niveau collégial, soit \$4 050,00 par année. Aussi, nous prévoyons que cette structure pourrait accueillir, dès la première année, une clientèle d'environ 100 étudiants. En ajoutant une somme de \$110 000,00 pour les prêts et bourses, nous obtenons un budget total de \$515 000,00 pour les fins de formation.

Enfin, les coûts engendrés par le perfectionnement d'environ 80 artisans, comprenant stages au Québec et à l'étranger, cours et sessions de perfectionnement, colloques, journées d'étude, rencontres, etc., ont été estimés, pour la première année seulement, à \$198 000,00. Les calculs ont été effectués sur une base moyenne de 150 jours par année pour 80 places-étudiants, avec des frais moyens de \$16,50 par jour-élève. (1)

(1) Cette méthode de calcul est utilisée régulièrement par la DGEA.

L'ensemble des coûts s'élèverait donc à \$1 308 660,00, et ce pour la première année d'opération. Pour les années subséquentes, il faudrait prévoir des coûts similaires pour le fonctionnement de l'Ecole, mais les coûts rattachés à la formation et au perfectionnement croîtront à cause, principalement, de l'augmentation de la clientèle.

On aura sans doute remarqué, à la lumière des chiffres précédents, que cette hypothèse favorise davantage le perfectionnement des artisans de métier que la formation des nouveaux artisans. Ce choix s'impose, car la formation des maîtres dans la situation actuelle et selon les modes d'apprentissage proposés doit demeurer la priorité de l'Ecole nationale, du moins pour les deux premières années.

* * *

Cette troisième hypothèse comporte des avantages non négligeables. En plus de respecter la volonté politique exprimée dans le Livre blanc "La politique québécoise du développement culturel", la structure proposée remplit toutes les conditions que nous avons énumérées pour assurer la relance des métiers d'art. Cette hypothèse s'appuie largement sur les acquis et les besoins perçus, met à contribution toutes les ressources du milieu et répond aux nombreuses attentes exprimées depuis longtemps par les artisans. De plus, une telle école fournit un cadre propice au perfectionnement des artisans actuels et au développement de la recherche en métiers d'art. Enfin, les coûts minimes que nécessiterait la création de cet organisme sont également à considérer, car il s'agit par là non seulement d'assurer des mécanismes de formation et de perfectionnement, mais surtout de sauvegarder une de nos plus grandes richesses patrimoniales.

Cette structure autonome et décentralisée contient néanmoins certains inconvénients qui ne peuvent passer inaperçus. Affirmons-le bien haut, il s'agit là d'un précédent; d'un précédent dangereux, diront les plus conservateurs! Peut-être! Mais il s'agit surtout d'un précédent qui ouvre des voies nouvelles, qui favorise le rattrapage et qui permet d'entrevoir enfin certaines solutions pour la formation de nos artisans. Par voie de conséquence, le choix de cette hypothèse signifie également qu'on accepte d'édifier un système parallèle d'éducation et de formation à notre système public d'enseignement. Mais encore là, ce précédent n'est pas nouveau. Qu'il suffise de mentionner l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, l'Ecole d'agriculture, l'Institut de police, etc. D'autres soutiendront par ailleurs que cette hypothèse va à l'encontre des recommandations formulées dans le rapport Parent et, plus récemment, dans le rapport Rioux. Cette affirmation n'est que partiellement vraie, car la structure proposée n'ignore pas les capacités et les ressources de notre système public d'éducation. Au contraire, la participation du ministère de l'Education et des institutions publiques d'enseignement est, comme nous l'avons affirmé antérieurement, essentielle à la mise en place et au bon fonctionnement de l'Ecole nationale des métiers d'art.

Cette proposition comporte un autre inconvénient majeur, soit celui de favoriser une certaine forme de corporatisme chez nos artisans. Il ne faut pas l'oublier, un des principes de base de notre système public d'éducation a été justement de lutter contre toute forme de corporatisme au niveau de l'éducation et de la formation de nos jeunes. Le comité partage entièrement ce principe et c'est pourquoi, afin d'atténuer le plus possible le caractère corporatiste de cette Ecole, il a cru bon d'inclure,

dans la composition du conseil d'administration, un administrateur scolaire et deux représentants du milieu socio-économique. La présence de trois fonctionnaires aidera également à diminuer les risques en ce sens.

Un autre facteur à considérer dans cette hypothèse est l'encouragement au maintien des écoles privées. Pour formuler cette proposition, le comité n'a pu tenir compte de la politique de l'enseignement privé du gouvernement actuel, pour les raisons que l'on sait. Toutefois une remarque s'impose. Les écoles privées dont il est ici question ne constituent pas un système parallèle à notre système public d'éducation. Les métiers d'art, comme on le sait, ne sont pas enseignés dans ce dernier. Or, c'est le parallélisme qui est le plus souvent dénoncé. Dans cette optique, cet encouragement au maintien des écoles privées devient un facteur plus négligeable, au même titre que les autres secteurs qui sont absents de notre système public d'enseignement et dont la formation est assurée par les institutions privées.

Enfin, comme autre inconvénient, signalons que cette hypothèse, comparativement à la précédente, soulève certaines difficultés d'organisation et de mise en place. Les mécanismes proposés, tout en étant souples, sont à maints égards fragiles et nécessitent une réelle volonté de participation du milieu artisanal, du ministère de l'Education et des institutions d'enseignement tant publiques que privées.

*

* *

Ces trois hypothèses que nous venons de présenter, dont deux méritent une réelle attention de la part des autorités, constituent le résultat des réflexions et des discussions du comité. Avant d'en arriver à ces conclusions, le groupe de travail s'est penché sur d'autres formules, d'autres solutions possibles. Mais le comité n'a pas jugé bon de les retenir et de les présenter dans ce rapport car elles ne répondaient pas suffisamment aux orientations et aux objectifs fixés.

V

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce dernier chapitre porte essentiellement sur les conclusions et les recommandations que le groupe de travail a jugé bon de soumettre au Comité d'implantation de la politique du développement culturel.

5.1 CONCLUSION 1: LE CHOIX D'UNE HYPOTHESE

La première recommandation porte sur le choix d'une des trois hypothèses présentées. A ce chapitre, le comité n'a pu faire l'unanimité. De plus, chacune des hypothèses prises isolément n'a pas reçu le même assentiment. Voici pour chacune d'elles la position des membres du comité: (1)

- La première hypothèse proposant une structure ministérielle centralisée a été rejetée unanimement par les 10 membres présents.
- La deuxième hypothèse portant sur la création d'un Conseil national
 - . a été rejetée par 7 membres (M. Achard, J.-L. Bouchard, A. Brochard, S. Chiasson, J. Cloutier, R. Cotes, R. Paré)
 - . a été jugée acceptable par 1 membre (S. Doyon)
 - . a été privilégiée par 2 membres (R. Blanchet, L. Legroulx)
- La troisième hypothèse suggérant la mise sur pied d'une structure autonome décentralisée
 - . n'a été rejetée par aucun membre
 - . a été jugée acceptable par 2 membres (R. Blanchet, L. Legroulx)
 - . a été privilégiée par 8 membres (M. Achard, J.-L. Bouchard, A. Brochard, S. Chiasson, J. Cloutier, R. Cotes, S. Doyon, R. Paré)

(1) On notera que deux des membres du comité s'étaient excusés de leur absence lors de cette dernière réunion.

RECOMMANDATION 1:

Il est recommandé majoritairement que la formation et le perfectionnement des artisans soient placés sous la responsabilité d'une structure autonome décentralisée telle que décrite dans l'hypothèse III. Cette structure portera le nom de: "Ecole nationale des métiers d'art".

* * *

5.2 CONCLUSION 2: LA RESPONSABILITE MINISTERIELLE

On aura remarqué dans le chapitre précédent que l'hypothèse III ne fait aucune mention du ministre responsable. En fait, les membres du comité sont également divisés sur ce point. Pour les uns, la responsabilité de l'Ecole nationale des métiers d'art doit relever du ministre de l'Education, car ce dernier est, selon la loi, le responsable de l'application des lois relatives à l'éducation, est chargé de promouvoir l'éducation, d'assister la jeunesse dans la préparation et l'orientation de son avenir et d'assurer le développement des institutions d'enseignement.

Pour les autres, la responsabilité de l'Ecole nationale des métiers d'art doit être confiée au ministre des Affaires culturelles. Leur argumentation est fondée sur trois points. Premièrement, le ministre de l'Education n'est responsable que de l'application des lois qui lui incombent dans le domaine de l'éducation; toutes celles dont l'application est confiée par la loi à un autre ministre lui échappent. Ce serait précisément le cas de l'Ecole nationale des métiers d'art.

Deuxièmement, les métiers d'art font partie des disciplines artistiques dont le développement a toujours été, selon la tradition, confié au ministre des Affaires culturelles.

Enfin, il faut reconnaître que la création d'une École nationale des métiers d'art constitue un précédent. Ce précédent serait plus dangereux si l'École en question était sous la responsabilité du ministre de l'Éducation, car il ouvrirait les portes à tous les secteurs de l'enseignement professionnel. En confiant cette responsabilité au ministre des Affaires culturelles, le précédent est atténué car il n'ouvre la porte qu'aux métiers du secteur artistique, lesquels ont, par ailleurs et pour la plupart, leurs structures de formation (ex.: les conservatoires).

Sur ce sujet, la position des membres du comité se résume ainsi:

- deux membres proposent que cette responsabilité soit confiée au ministre de l'Éducation (R. Blanchet, L. Legroulx)
- sept membres suggèrent que cette responsabilité relève du ministre des Affaires culturelles (M. Achard, J.-L. Bouchard, A. Brochard, S. Chiasson, J. Cloutier, R. Cotes, R. Paré)
- un membre s'abstient (S. Doyon)

RECOMMANDATION 2:

Il est recommandé majoritairement que l'École nationale des métiers d'art soit placée sous la responsabilité du ministre des Affaires culturelles.

* * *

5.3 CONCLUSION 3: L'EXCLUSIVITE DE LA FORMATION AUX METIERS D'ART

Le comité s'est interrogé longuement à savoir si l'Ecole nationale des métiers d'art devrait, de par sa loi, avoir l'exclusivité de la formation et du perfectionnement en métiers d'art, excluant ainsi toute possibilité pour le ministre de l'Education d'autoriser l'enseignement d'une option en métiers d'art dans un établissement d'enseignement public.

Au plan strictement légal, il s'avère que l'Ecole nationale des métiers d'art pourrait se voir confier, de par sa loi, l'exclusivité de la formation aux métiers d'art. L'article 1 de la loi créant le ministère de l'Education est explicite lorsqu'il décrit les devoirs du ministre de l'Education:

"Il est également chargé de l'application des lois relatives à l'éducation et des lois d'aide à la jeunesse, sauf celles dont l'application est confiée par loi à un autre ministre."

Toutefois, le comité a poursuivi sa réflexion en s'interrogeant sur l'article 2 de la même loi où il est écrit:

"Le ministre de l'Education a la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assister la jeunesse dans la préparation et l'orientation de son avenir et d'assurer le développement des institutions d'enseignement."

Cet article confirme en quelque sorte le choix social que les Québécois ont exercé dans le passé.

De cette brève analyse, trois conclusions se dégagent:

- Au plan légal le ministre de l'éducation ne détient pas l'exclusivité de la formation des jeunes.

- L'exclusivité de la formation aux métiers d'art pourrait, en principe, être confiée au ministre des Affaires culturelles par la loi créant l'Ecole nationale des métiers d'art.
- L'esprit des lois de l'éducation, ou mieux encore le choix social des Québécois reconnaît au ministre de l'Education la responsabilité première de la formation des jeunes.

Le comité croit important de respecter ce choix social des Québécois et voit difficilement comment il peut s'opposer à ce que le ministre de l'Education puisse autoriser quelque établissement d'enseignement public à dispenser l'enseignement de certaines options en métiers d'art. D'où la recommandation et le souhait qui suivent:

RECOMMANDATION 3:

Il est recommandé unanimement que l'Ecole nationale des métiers d'art n'ait pas, de par sa loi, la responsabilité exclusive de la formation aux métiers d'art.

Toutefois, cette recommandation est assortie d'un souhait:

Le comité souhaite que le ministre de l'Education n'autorise, en principe, aucun établissement d'enseignement public à dispenser l'enseignement d'une option en métiers d'art, afin de ne pas doubler inutilement les équipements, les locaux, les ressources humaines et financières et surtout de ne pas entrer en conflit avec les politiques rationnelles élaborées par l'Ecole nationale des métiers d'art dans l'exercice de ses pouvoirs. Par contre, si la demande en métiers d'art dépassait les capacités de l'Ecole

nationale, le comité est d'avis que le ministre de l'Education pourrait autoriser quelque établissement d'enseignement public à dispenser certaines options en métiers d'art. Toutefois, cette autorisation du ministre devrait être précédée d'un avis émanant de l'Ecole nationale des métiers d'art.

Dans cette optique, l'Ecole nationale des métiers d'art verrait ajouter à ses pouvoirs actuels la fonction suivante:

"Recommander au ministre de l'Education d'autoriser tel établissement d'enseignement public à dispenser l'enseignement de telle option en métier d'art".

* * *

5.4 CONCLUSION 4: AUTRES CONSIDERATIONS

Tout au long de son rapport, le comité a exprimé différents souhaits suite à certaines lacunes observées. D'où les recommandations suivantes:

RECOMMANDATION 4:

Il est recommandé unanimement que le travail manuel soit revalorisé aux niveaux primaire et secondaire.

RECOMMANDATION 5:

Il est recommandé unanimement que soit développée l'information sur les métiers d'art au niveau secondaire, que les conseillers d'orientation soient davantage sensibilisés à ces métiers et qu'une documentation pertinente sur chacun d'eux soit accessible aux étudiants.

RECOMMANDATION 6:

Il est recommandé unanimement que soit élaborée une politique d'éducation et de formation artistique et que l'élaboration de cette politique soit confiée au ministre d'Etat au développement culturel.

RECOMMANDATION 7:

Il est recommandé majoritairement que la mise en place de l'Ecole nationale des métiers d'art se fasse dans les meilleurs délais.

ANNEXES

1. DEFINITION DES METIERS D'ART

"Il n'existe nulle part une définition satisfaisante du métier d'art. Ce n'est point que manquent les propositions, mais toutes revêtent un caractère plus littéraire qu'objectif, eu égard à l'impossibilité de dégager des critères convenables pour suppléer ce qu'a d'ambigu, à jamais, la notion d'art.

Si, d'une façon générale et approximative, l'on peut dire que le métier d'art se caractérise par la réunion des trois éléments suivants:

- une technique essentiellement manuelle, le plus souvent traditionnelle,
- une entreprise dirigée par un professionnel qui en est, en quelque sorte, l'âme,
- une production d'objets utilitaires et esthétiques, uniques ou de petites séries,

la réunion de ces trois éléments ne saurait suffire à qualifier le métier exercé de métier d'art: seule la qualité effective du travail réalisé constitue une ligne de partage entre ce qui est le métier d'art et ce qui ne l'est pas." (1)

Pour faciliter la lecture de ce rapport, le comité a retenu la définition suivante:

"Un métier d'art est l'ensemble des habiletés manuelles d'un artisan à travailler et à transformer un matériau spécifique en vue de produire et de créer des objets utilitaires, esthétiques, uniques ou en petites séries."

(1) Pierre Dehaye, Les difficultés des métiers d'art.
La documentation française, Paris 1976, pp. 11 et 14.

2. NOMENCLATURE DES METIERS D'ART (1)

Pour mieux saisir la définition précédente, nous avons établi une nomenclature des métiers d'art dont le critère de base est le matériau.

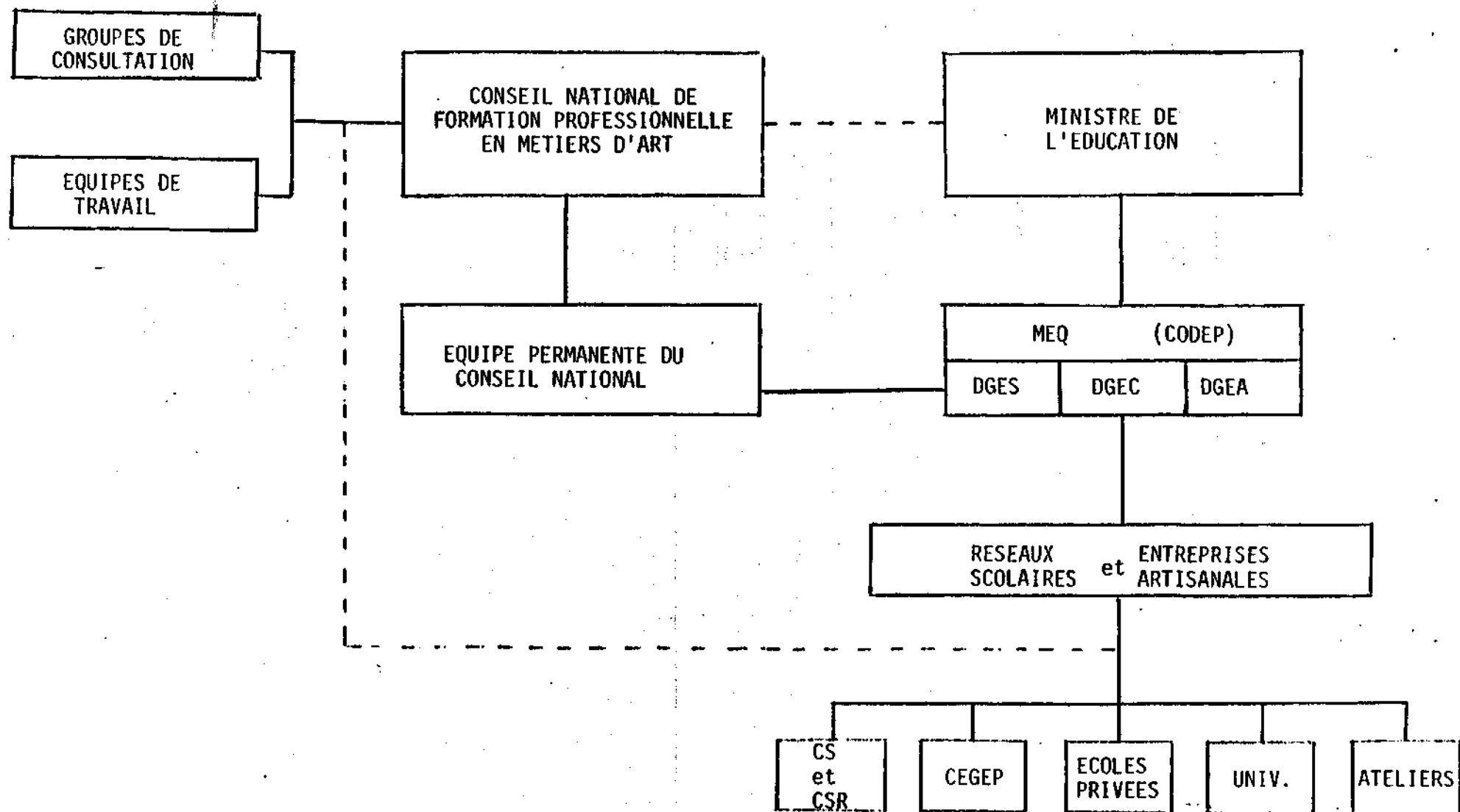
MATERIAU	METIERS	EXEMPLES DE SPECIALITES
BOIS	Métiers du meuble	Ebénisterie contemporaine Ebénisterie traditionnelle Ebénisterie de restauration
	Métiers de la sculpture	Sculpture de figurines Sculpture de jouets et jeux
METAL	Métiers des métaux précieux	Bijouterie Joaillerie Orfèvrerie
	Métiers des métaux non précieux	Ferronnerie Fonderie Dinanderie
TERRE ET ARGILE	Métiers de la poterie	Poterie céramique Poterie porcelaine Poterie faïence
	Métiers de la sculpture	Sculpture céramique Sculpture porcelaine Sculpture faïence

(1) Cette nomenclature fut inspirée du rapport Assier et April sur Le développement et les enseignements en arts plastiques, arts appliqués et métiers d'art, pp. 132 à 134

VERRE	Métiers de la verrerie	Verrerie taillée Verrerie ouvree Verrerie soufflée
ENCRES ET COLORANTS	Métiers de la teinture Métiers de l'impression	Batik Sérigraphie sur tissus
FIBRES ET VEGETAUX	Métiers des fibres non tissées	Tissage Tapisserie Dentelle Macramé Tricot
CUIRS ET PEAUX	Métiers du cuir	Maroquinerie Bourrellerie Cordonnerie

ANNEXE II

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL NATIONAL

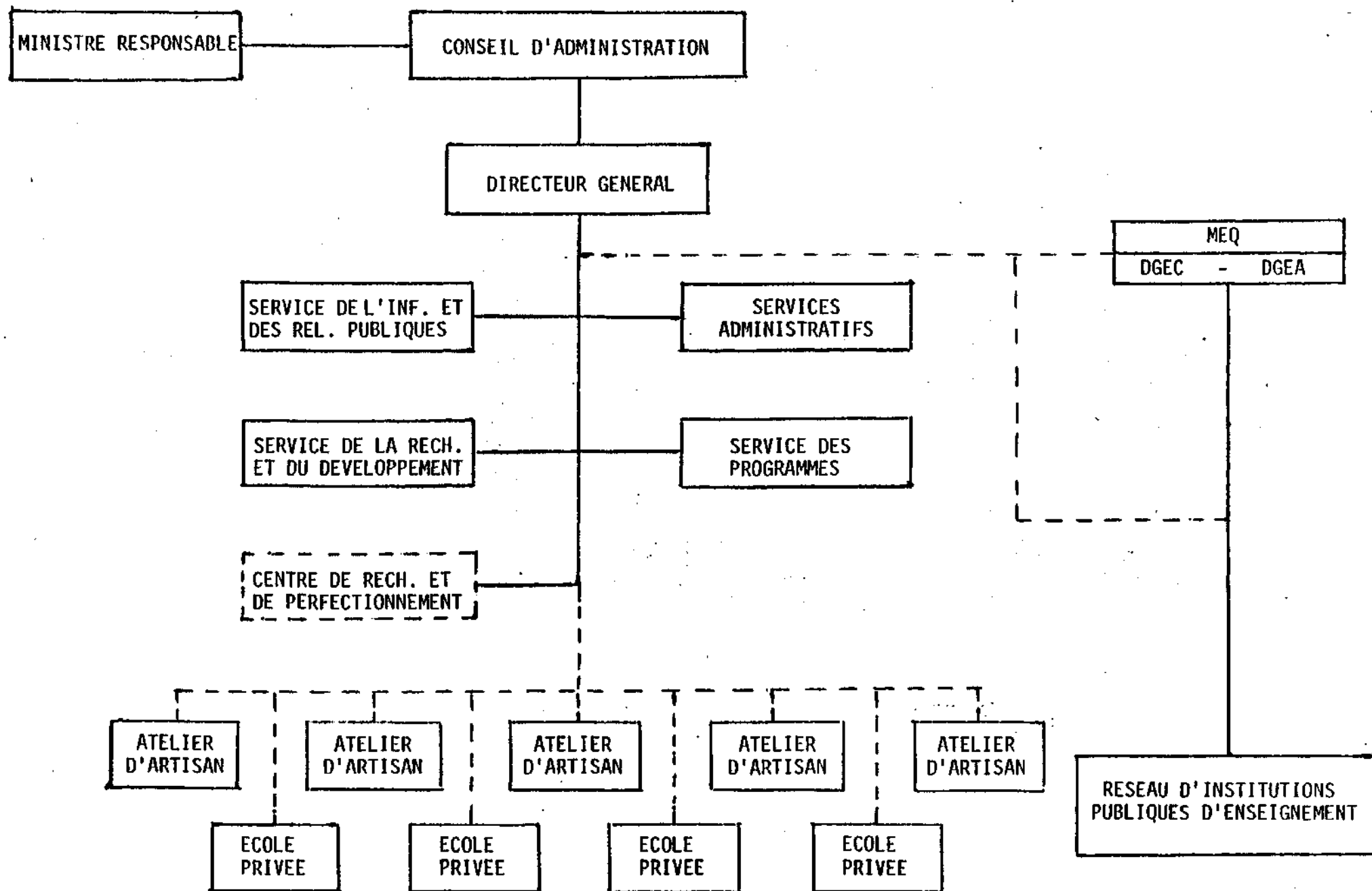


ANNEXE III

ESTIME BUDGETAIRE DU CONSEIL NATIONAL

1. Les réunions des membres du Conseil	
- dépenses de voyages et frais de séjour (\$125,00/jour X 11 membres X 6 réunions)	\$ 9 900,00
2. Allocations de présence des membres du Conseil (\$100/jour X 11 membres X 6 réunions)	\$ 6 600,00
3. Traitement du président	\$ 40 000,00
Traitement du secrétaire	\$ 35 000,00
Bénéfices sociaux (12%)	\$ 9 000,00
4. Personnel professionnel, temps plein (3)	
- traitements	\$ 90 000,00
- voyages	\$ 6 000,00
- bénéfices sociaux (12%)	\$ 10 800,00
5. Personnel de soutien, temps plein (2)	
- traitements	\$ 28 000,00
- bénéfices sociaux	\$ 3 360,00
6. Dépenses de secrétariat	
- loyer, assurances, communications, papeterie, services professionnels, équipement de bureau	\$140 000,00
7. Etudes et recherches commanditées	\$ 30 000,00
8. Publications et documentation	\$ 8 000,00
	\$416 660,00

ANNEXE IV
ORGANIGRAMME DE L'ECOLE NATIONALE



Ligne d'autorité

Ligne de coordination

ANNEXE V

ESTIME BUDGETAIRE DE L'ECOLE NATIONALE

(première année)

1. Les réunions des membres du conseil d'administration	
- dépenses de voyages et frais de séjour (\$125/jour X 8 membres X 9 réunions)	\$ 9 000,00
2. Allocations de présence des membres	
(\$100,00/jour X 8 membres X 9 réunions)	\$ 7 200,00
3. Traitement du directeur général	\$ 45 000,00
Bénéfices sociaux (12%)	\$ 5 400,00
4. Personnel professionnel, temps plein (6)	
- traitements	\$180 000,00
- voyages	\$ 9 000,00
- bénéfices sociaux (12%)	\$ 21 600,00
5. Personnel de soutien, temps plein (3)	
- traitements	\$ 42 000,00
- bénéfices sociaux (12%)	\$ 5 040,00
6. Dépenses de secrétariat	
- loyer, assurances, communications, papeterie, services professionnels, équipement de bureau	\$230 000,00
7. Etudes et recherches commanditées et bourses de recherche	\$ 75 000,00
8. Publications et documentation	\$ 25 000,00
9. Location de photocopieurs	\$ 8 000,00
	\$629 260,00

POSITION DE METIERS D'ART DE MONTREAL ET DE LA CORPORATION DES ARTISANS DE QUEBEC

En conséquence tout en reconnaissant que l'hypothèse III du rapport du comité de travail pourrait être intéressante en y apportant des correctifs, la Corporation des Artisans de Québec (C.A.Q.) et Métiers d'Art de Montréal (M.A.M.) remettent en question l'approche même qui a prévalu dans la structuration de cette école nationale et qui définit la marche à suivre possible pour la formation et le perfectionnement des artisans. Cette approche ignore en effet, à tout fin pratique, le rôle primordial que veut y jouer les corporations régionales. Or, on ne peut créer un système sérieux d'enseignement des Métiers d'Art, en rejetant cette réalité. Les corporations régionales sont là, créatures du ministère des Affaires culturelles (M.A.C.) et des artisans, elles sont bien vivantes et veulent être de plus en plus présentes dans la vie des Métiers d'Art au Québec. Donc bâtir une école sans en tenir compte équivaut à renier ses propres enfants et se couper d'un des éléments les plus dynamiques et efficaces de la pensée artisanale au Québec.

APPROCHE CORPORATISTE

La structure proposée d'une future école basée sur l'hypothèse III du rapport étudié se veut innovatrice, décentralisée, souple, à l'écoute du milieu, prête à utiliser les ressources existantes. C'est bien. Mais l'application de ces intentions se complique par un appareil administratif lourd, très onéreux (budget annexe 5) lent à démarrer et ignorant les ressources en place. Par contre, utiliser le réseau des corporations régionales existantes comme base non seulement de référence, mais de programmation et de gestion, accélère le processus de mise en marche, réduit la lourdeur administrative et diminue les coûts prohibitifs.

ASSOCIATION COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE-
CORPORATION D'ARTISANS

Les corporations régionales étant déjà implantées et effectives dans la plupart des régions du Québec, il est possible, en utilisant un autre réseau déjà lui aussi en place dans ces mêmes régions, soit celui des Commissions de Formation Professionnelle (C.F.P.), de démarrer des cours de formation et surtout de perfectionnement à très brève échéance. D'ailleurs cette formule a déjà été mise à l'épreuve par la C.A.Q. depuis un an avec beaucoup d'avantages et M.A.M. s'apprête dès septembre à offrir lui aussi des cours de perfectionnement aux artisans dans le cadre du programme de la loi de la Formation Professionnelle des Adultes (F.P.A.)

Cette approche peut sembler ne pas concorder avec le statut de l'artisan. Au contraire, les artisans étant des travailleurs professionnels, ils sont une clientèle pouvant s'identifier parfaitement à la clientèle visée par la F.P.A. En effet, l'artisan après avoir complété sa scolarité obligatoire, doit se débrouiller pour acquérir tant bien que mal une formation et un perfectionnement n'existant pas dans le système scolaire normal. Il rejoint ainsi cette clientèle des C.F.P. confrontée aux mêmes problèmes et nécessitant les mêmes besoins de base. Dans un discours prononcé le 19 et 25 octobre dernier, Monsieur Michel Archambault, sous-ministre au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre (M.T.M.), donne une définition de la formation professionnelle d'après la conception qu'en a son ministère.

"L'ensemble des connaissances et "habiletés" c'est-à-dire des aptitudes techniques acquises par un individu, à l'extérieur du système scolaire normal, qui lui permettent d'exercer avec compétence un métier ou une profession dans une branche d'activité quelconque. Elle est dispensée en dehors du système scolaire traditionnel, vise à l'acquisition de connaissances et d'aptitudes techniques qui aboutissent nécessairement

à la qualification professionnelle, est en relation directe avec le marché du travail, se concrétise, s'actualise, à court et à moyen terme, dans l'exercice d'un travail et s'adapte, quant à son contenu et à sa forme, aux besoins particuliers de chaque secteur, voire de chaque individu".

"Pour nous, a dit le sous-ministre, peuvent s'inscrire dans le cadre de la formation professionnelle de perfectionnement, qui est une amélioration ou une mise à jour des connaissances et des aptitudes d'un individu et le recyclage, qui consiste en l'acquisition de nouvelles connaissances et aptitudes techniques par un individu en dehors du système normal d'enseignement, connaissances et aptitudes qui lui permettront d'exercer avec compétence un métier nouveau, nouveau pour lui ou nouveau pour le monde du travail. Cette formation professionnelle peut être orientée vers un emploi spécifique ou vers l'emploi".

Cette notion de la formation professionnelle s'adapte très bien aux besoins actuels de l'artisan. Au Québec, il y a une carence évidente dans le secteur de l'enseignement des Métiers d'Art qu'il importe de combler rapidement, mais surtout judicieusement. Pour ce faire, la combinaison corporations d'artisans et commissions de formation professionnelle dans une même région, s'avère être une solution efficace qui peut devenir la base principale pour l'implantation d'un enseignement structuré des Métiers d'Art au Québec.

ADMINISTRATION PLUS SOUPLE

Chaque corporation régionale est donc prête à entrer en action. Certes au point de vue administratif, des ajustements seront nécessaires au niveau de chaque organisme, mais ce

réaménagement sera minime comparativement à l'appareil administratif coûteux et compliqué proposé dans l'hypothèse III du rapport. En effet, il suffirait d'épauler l'action du conseil d'administration et du directeur-général par l'embauche d'un coordonnateur en charge du dossier information et perfectionnement. Le coordonnateur aurait pour fonctions principales d'identifier les besoins du milieu, d'élaborer des cours pour répondre à ces besoins et ce en relation très étroite avec le M.T.M. au travers les C.F.P. qui elles assumeraient la liaison essentielle avec le M.E.Q. Il verrait aussi à agencer l'apport possible des différents ministères impliqués dans le dossier (M.A.C. - M.I.C.) pour donner un service encore plus complet aux artisans. Pour la formation des nouveaux artisans, ce coordonnateur chercherait à recruter ces artisans, ateliers d'artisans, écoles privées compétentes et intéressées à s'engager dans la formation des débutants.

COUT REDUIT

Il faut quand même noter que cette perspective réduit non seulement les charges administratives mais aussi, le coût relatif à la formation. En effet, le coût de cette formation tel que présenté à la page 65 du document étudié apparaît excessif d'autant plus que les C.F.P. en collaboration avec les corporations régionales peuvent très bien s'avérer les structures d'accueil d'un tel programme de formation et de perfectionnement le tout n'exigeant que de légères modifications à des budgets déjà existants.

RECOMMANDATION

Il est évident que l'implantation d'un nouveau système d'enseignement des Métiers d'Art au Québec, suscitera de nombreuses interventions venant de tous les milieux. Les corporations régionales ne peuvent être tenues à l'écart de ces décisions importantes. Bien plus, elles devraient être au coeur de ces décisions. Il est à souhaiter que l'approche corporatiste présentée par M.A.M. et C.A.Q. bien que différente de l'hypothèse III du comité de travail sera prise en considération par les autorités en place.

Cette approche se formule de la façon suivante:

1. CONSIDERANT que "toute la stratégie d'intervention du M.A.C. dans le secteur des métiers d'art repose depuis 1976 sur une volonté véritable de régionalisation de services spécifiques et appropriés" (1) et qu'à ce titre le M.A.C. y a déjà investi quatre millions.
2. CONSIDERANT que cette stratégie visait à développer des programmes pertinents gouvernementaux en concentrant les interventions du M.A.C. au profit des regroupements régionaux qui devaient progressivement offrir à leurs membres, grâce au personnel engagé à cet effet des services tels: formation, publicité, information, design approvisionnement, gestion, comptabilité. (2)
3. CONSIDERANT que la clientèle identifiée dans l'étude du comité de travail sur l'Ecole nationale des Métiers d'Art se situe après la période obligatoire de scolarité, ce avec quoi nous sommes d'accord, et qu'il s'agit donc d'une clientèle adulte.

(1) Pour une stratégie d'intervention dans le secteur des Métiers d'Art, MIC-MAC 1977, page 24.

(2) Idem, page 12-22-38.

4. CONSIDERANT que selon la loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre (loi 49) les C.F.P. régionales ont la responsabilité de l'administration générale des activités reliées à l'organisation de l'enseignement professionnel.
5. CONSIDERANT que, dans la pratique, des ententes entre associations régionales (C.A.Q. et M.A.M.) et des C.F.P. (Québec et Montréal) ont été réalisées où sont en voies de réalisation, démontrant ainsi la possibilité d'exploiter plus sérieusement cette approche.
6. CONSIDERANT qu'il est important et pertinent que le M.A.C. s'implique encore plus dans les métiers d'art et en particulier dans le dossier formation des artisans.

IL EST PROPOSE:

Qu'aucune des trois hypothèses du document de travail ne soit retenue et qu'une nouvelle hypothèse s'élabore ainsi:

1. QUE la base d'un système de formation professionnelle en métiers d'art repose sur une volonté véritable de régionalisation.
2. QUE les corporations régionales d'artisans soient confirmées dans leur rôle officiel de maître d'oeuvre dans l'élaboration d'une programmation pour la formation et le perfectionnement des artisans.

3. QUE la clientèle soit celle identifiée par la loi F.P.A. incluant les travailleurs autonomes.
4. QUE les C.F.P. soient les organismes gouvernementaux qui partagent la responsabilité de l'administration de la formation en métiers d'art avec les corporations régionales. Que les corporations régionales se voient concrétiser leur rôle en étant intégrées au conseil d'administration des C.F.P. par nomination ministérielle leur donnant ainsi les droits et pouvoirs dévolus aux C.F.P.
5. QUE l'action déjà entreprise dans certaines régions soit reconnue et soutenue et s'étende à tous les volets des programmes F.P.A. (temps plein, temps partiel...) devienne la base d'un système plus élaboré de formation en Métiers d'Art (court terme et long terme, formation de base et stage...)
6. QUE le M.A.C., investisse dans la création d'un poste de coordonnateur de cours au sein des associations régionales permettant ainsi aux artisans d'avoir une implication efficace dans leur propre système de formation.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA FORMULE PROPOSEE

(M.A.M. - C.A.Q.)

AVANTAGES:

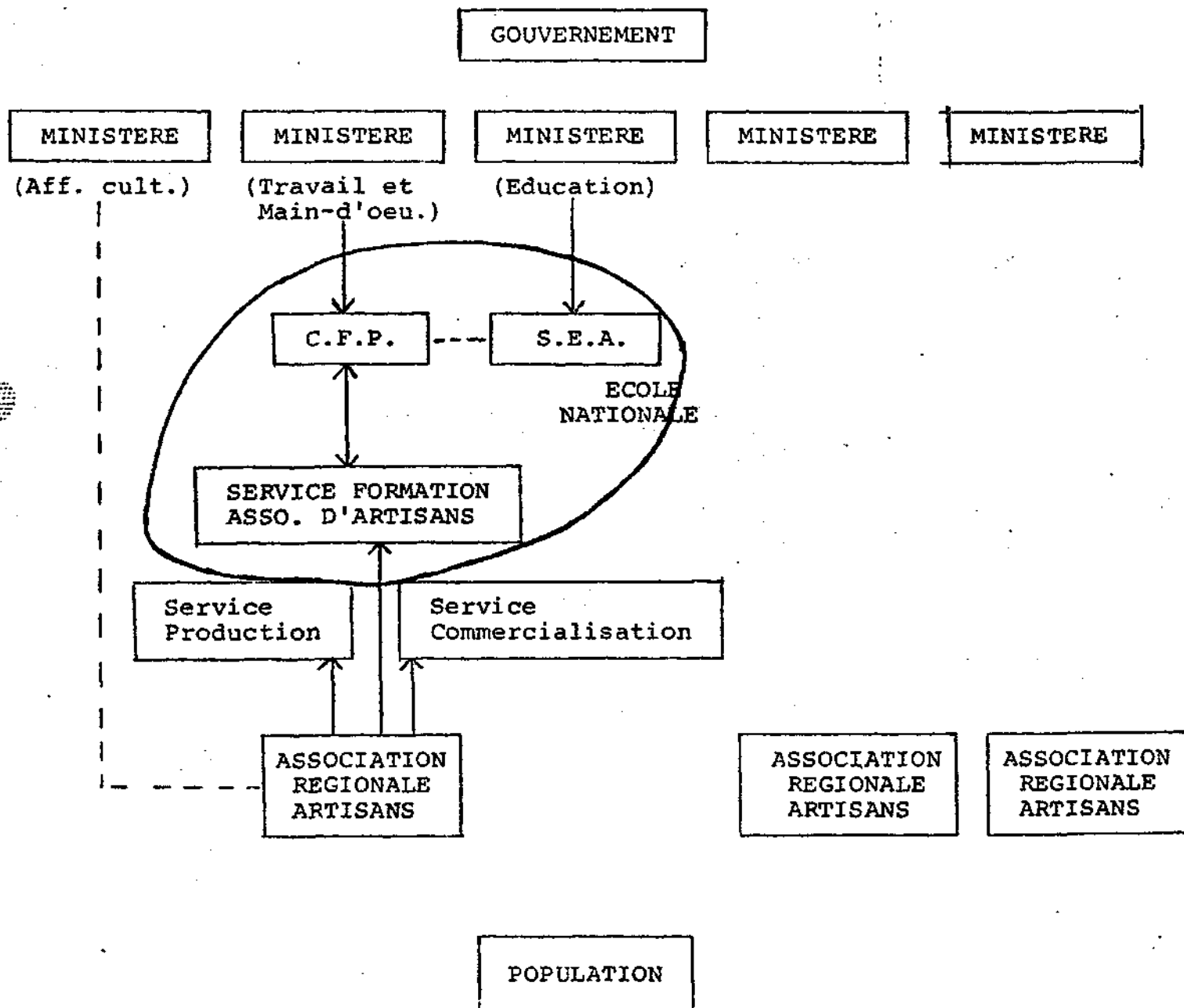
- Marque une continuité et concrétise la politique de régionalisation des métiers d'art.
- Evite de dédoubler les structures administratives dans le milieu et au sein de l'appareil gouvernemental.
- Utilise des ressources techniques, humaines et financières déjà en place.
- L'application sera immédiate et l'argent investi sera utilisé dès le début en majeure partie pour la création de service plutôt que sur une nouvelle fonction publique.
- La formule tient compte à la fois de la politique de main-d'oeuvre élaborée par le M.T.M., de la formation aux adultes du ministère de l'Education du Québec (M.E.Q.), de la pertinence de l'implication du M.A.C. dans un secteur à haute densité culturelle.
- Les corporations régionales sont valorisées et mieux reconnues.
- Création d'un meilleur équilibre du principe de partage des responsabilités - partage des sources de financement gouvernemental.
- Souplesse des syllabus de cours.
- Les associations d'artisans deviennent de nouveaux partenaires dans l'élaboration et la défense d'une politique de la main-d'oeuvre québécoise.

INCONVENIENTS:

- Les limites de durée de cours définies par la F.P.A.
- Présence d'un palier supplémentaire pour les cours à temps plein, le fédéral.

CONCLUSION

Nous croyons réellement que la présente recommandation respecte le mieux possible le fondement de la politique de développement des métiers d'art définie depuis 1976 et précisée de la façon suivante dans le livre blanc du gouvernement actuel, "La politique québécoise du développement culturel" en page 350 qui constate que "d'ores et déjà, il existe un réseau de corporations régionales appelé à se doter de services allant du simple conseil technique à la mise en marché. Cette démarche s'inscrit dans un plan de développement qui vise à aider les milieux régionaux en planifiant les services et les ressources des ministères directement ou indirectement intéressés en les offrant à l'ensemble des associations régionales". Comme le disait si bien Monsieur Vaugeois lors du sommet sur les industries culturelles, le temps est aux actes. Posons les bons.

ECOLE NATIONALE DES METIERS D'ARTHYPOTHESE C.A.Q. - M.A.M.ORGANIGRAMME

ECOLE NATIONALE:

L'ensemble des services de formation régionaux créés par la mise en commun des ressources du milieu avec le ministère du Travail et de la main d'oeuvre, le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère des Affaires culturelles dans chaque région.

C.F.P.:

Commission de Formation Professionnelle

S.E.A.:

Service d'Éducation aux adultes.

COMMENT DEVENIR MEMBRE

Depuis le tout début de son existence, la Corporation des Artisans de Québec s'est fait un point d'honneur de tenter d'améliorer la qualité du produit d'artisanat, de protéger les consommateurs en leur garantissant cette qualité et de répondre aux besoins des artisans de métier pour qui l'atelier est le moyen de gagner leur vie.

Pour en arriver à cela, les démarches pour devenir membre comportent certaines exigences précises.

Demande d'adhésion:

Dans un premier temps, le candidat doit compléter une formule de demande d'adhésion sur laquelle il indique les principales caractéristiques de son fonctionnement technique de travail, statut de l'atelier, type de production...

Comité de sélection:

En deuxième lieu, le candidat est appelé à rencontrer des artisans qui constituent un comité d'évaluation.

Dans l'ensemble, l'évaluation porte sur trois grands points: la réalisation, la qualité de conception et l'implication de l'artisan dans son métier. À l'intérieur de la réalisation, on analyse la maîtrise de la technique et l'esprit de recherche ou de perpétuation d'anciennes techniques. Pour ce qui est de la qualité de la conception, on analyse l'esthétique, la qualité du matériau et son rapport avec la fonction de l'objet, ainsi que la présentation et l'originalité de la création dans la recherche.

Suite à cette sélection le candidat sera considéré comme artisan ou apprenti, ou encore il sera refusé.

Dans le cas d'un artisan, il a droit, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, à tous les services de la Corporation des Artisans de Québec, tandis que l'apprenti a droit à tous les services sauf ceux impliquant une représentation publique (ex. le Salon). La cotisation de l'apprenti est équivalente à 50% de celle de l'artisan.

Advenant une insatisfaction du candidat face au déroulement de la sélection, ce dernier peut adresser une plainte au responsable de sélection. Si la décision est maintenue, le candidat peut s'adresser au conseil d'administration, qui, après consultation et conjointement avec le responsable de sélection, rendra une décision finale.

Évaluation des membres:

L'évaluation ne s'arrête pas une fois la rencontre terminée avec le comité de sélection. En effet, à chaque année, tous les participants au Salon des Artisans de Québec sont réévalués sur place, lors du Salon. De plus, cette évaluation s'effectuera régulièrement au fil des participations à différentes manifestations publiques, ceci afin de maintenir et d'améliorer constamment le niveau de qualité des produits des artisans.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

YVON NOËL, ébénisterie Président

Poste restante
Saint-Jean-Port-Joli
GOR 3G0
(418) 354-2862

MICHÈLE BOUCHER, Vice-présidente
vêtements d'enfants
3120, route Marie-Victorin
Saint-Antoine-de-Tilly
GOS 2C0
(418) 477-2223

LULU TURGEON, tissage Secrétaire-trésorière
492, 27^{ème} Rue
Charny,
G6W 5P4
(418) 832-0725 rés.
(418) 692-3017 atelier

POSTE VACANT Adj. à la commercialisation

PIERRETTE GERVAIS, joaillerie Directeur, resp. comité des
2204, boul Laurier règlements, adj. à la sélection:
Sillery Directrice, resp. de la sélection:
G1T 1B6
(418) 527-8485

DANIEL GOUFFÉ, forge
1356 A, ave. Royale
C.P. 44
Saint-Laurent, Ile d'Orléans
G0A 3Z0
(418) 828-9817

JACQUELIN SAVARD, reliure
132, rue Giroux
Loretteville
G2B 2Y1
(418) 842-3608

Directeur, resp. de la formation:

Directeur, resp. de la production:

Responsables de sélection:

Bois: Ébénisterie et sculpture: Mario Lamer
Boisellerie et jouets: Pierre Desrochers

Cuir: Luc Villeneuve

Encres et colorants: Batik: Dominique Audet

Métaux: Bijoux: Alain Bardenet
Forge: Guy Bel

Silicates:
Céramique-poterie: Huguette Lachapelle
Émail sur cuivre: Denis Byzier
Verre et vitrail: Christopher Rowley

Textiles:
Tissage-tapisserie: Dominique Maranda
Courtepointe-couture: Louise Rochefort

Divers: Pierrette Gervais

Personnel permanent:

Directeur général
Secrétariat

Centre de documentation
Responsable programmation
Salon des Artisans

Jean-Pierre Tremblay
Marie Gosselin
Lise Montminy
Lucie Marcoux
Carol Cantin

MEMBRES DE SOUTIEN 80-81 individu

COLLARD, Agathe
695, rue Le Cavalier
Sainte-Foy, Qué.
G1X 3H9
(418) 658-2832

FOURNIER, Jacqueline
718, avenue du Château
Sainte-Foy, Qué.
G1X 3N7
(418) 653-4298

O'NEIL, Lisa
35, Cap-aux-Oies
comté Charlevoix
Qué.
G0A 2M0

MEMBRES DE SOUTIEN 80-81 (organisme)

ÉDITIONS OVALE
81, rue St-Pierre
Québec, Qué. G1K 7A3
(418) 694-0255
ou: C.P. 190, Sillery,
G1T 2R1

COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA RÉGION DE QUÉBEC
1010, rue Bome
Québec, Qué.
G1N 1L9
(418) 687-3540

CONSEIL DE LA SCULPTURE DE LA RÉGION DE QUÉBEC
499, Saint-Jean
Québec, Qué.
G1R 1P5
(418) 524-1872

MARANDA ET LABRECQUE LTÉE
180, avenue Renaud
Québec, Qué.
G1K 4W4
(418) 524-4648

ÉDITIONS DU PATRIMOINE (LES)
a/s Jacques Labrecque
274, rue Principale
Les Éboulements, c.p. 148
comté Charlevoix, Qué.
(418) 635-2466

ÉDITIONS LEMEAC (LES)
371, rue Laurier ouest
Montréal, Qué.
(514) 274-0354

ATELIER DE CÉRAMIQUE JULIEN INC.
909, boul. Pie XII
Sainte-Foy, Qué.
G1X 3T4
(418) 653-4959

COURTE ÉCHELLE INC. (LA)
4611, rue Saint-Denis
Montréal, Qué.
H2J 2L4
268-8522

MAGAZINE OVO (LE)
307, Sainte-Catherine ouest
Montréal, Qué.
H2X 2A3

NILUS LECLERC
case postale 69
L'Islet, co. L'Islet
Qué.
GOR 2C0
(418) 247-3975

ÉDITIONS HÉRITAGE INC. (LES)
859, Gauvin
Chambly, Qué.
J3L 1N5
(514) 658-0355
POTERIE SAINTE-CATHERINE INC.
775, ave. St-Jean-Baptiste
Ancienne-Lorette
Qué.
(418) 871-0488
(418) 843-5575

DISQUES DU PATRIMOINE
a/s Jacques Labrecque
274, rue Principale
C.P. 148
Les Éboulements
Cité Charlevoix
(418) 635-2466

BOIS

Bois coloré:

PARÉ, Anne
225, boul. Saint-Cyrille
ouest, Québec
G1R 2A7
(418) 529-7727

Boisseries:

CHARETTE, Alain
Rang Beauvillage
Saint-Sylvestre,
Clé Lotbinière,
GOS 3C0
(418) 596-2855

CHOINARD, Gaston
66, ave. de Gaspé est,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 598-3468

COLLETTE, Denis
C.P. 651
Rue du Quai,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 598-9203

DESROCHERS, Pierre
49, rue Bellevue,
Québec
G2H 1B9
(418) 628-6762

GIRoux, Pierre
1620, chemin Gomin,
Sillery,
G1S 1N9
(418) 681-8772

Ébénisterie:

ATELIER TENONS-NOUS
a/s Yves Lacoursières,
60, Nationale 138,
Neuville,
GOA 2R0
(418) 876-2008

BOLDUC, André
Côte des Femmes,
Saint-Joseph-des-Érables,
Beauce,
GOS 2V0
(418) 397-5057

BRUNELLE, Richard
1332 D. de l'Église,
St-Jean-Christosime,
GOS 2T0
Rés.: (418) 659-3743
At.: (418) 839-7195

CARRIER, André
4, 1ère Avenue est,
Portneuf,
(418) 286-6276

COLLETTE, Denis
C.P. 651,
Rue du Quai,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 598-9203

CÔTÉ, André
1, rue Labbé,
C.P. 284,
Saint-Henri, Clé Lévis,
GOR 3E0
(418) 882-0721

DELSALLE, Pascal
289, 57ème Rue ouest,
app. 23, Charlesbourg,
G1H 4Z5
(418) 628-6265

DESROCHERS, Pierre
49, rue Bellevue,
Québec
G2H 1B9
(418) 628-6762

FILION, Jocelyne
521, Royale,
Saint-Joachim,
GOA 3K0
(418) 827-2260

LAPOINTE, Conrad
1505, chemin Royal,
Saint-Pierre, Île d'Orléans,
GOA 4E0
(418) 828-2417

METZGER, Richard
1330, boul. Saint-François,
Saint-François,
Clé Montmagny,
GOR 3A0
(418) 259-7453

NOËL, Yvon
Poste restante,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 354-2862

OUELLET, Michel
581, Principale,
Grondines,
GOA 1W0
(418) 266-8685

PELEGRI, Agathe
619, Latourrette,
Québec,
G1R 1E6
(418) 529-3244
(418) 653-0902

PELLETIER, Clément
Boîte postale 1085,
Deuxième rang ouest,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 598-6686

Jouets de bois:

ATELIER BRIN D'HERBE
a/s Armand Saint-Laurent,
193, des Récollets,
Québec,
G1K 1C5
(418) 525-4016

CHOINARD, Gaston
66, ave. de Gaspé est,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 598-3468

ÉMOND, Richard
Village des Aulnes,
GOR 4N0
(418) 354-2867

LA VASTRINGUE
a/s Denis Raby,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 598-6363

Pipes:

PARADIS
916, ave. Dosquet,
Québec,
G1V 3B6
(418) 653-9188

Sculpture sur bois:

BEAUCHEMIN, Yves
407, de Gaspé ouest,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
Rés.: (418) 598-8142
At.: (418) 598-6363

CARON, Jocelyne
210, ave. de Gaspé ouest,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
Rés.: (418) 598-6832
At.: (418) 598-6588

GALPEAU, Gilles
3ème rang est,
Saint-Aubert,
GOR 2R0
(418) 598-6363

GUAY, Réal
Rang 9
St-Ludger, Beauce
GOM 1W0
(819) 548-5275

HAMELIN, Daniel
3, chemin du Roy,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
Rés.: (418) 354-2390
(418) 598-6363

LAMARRE, Mario
585, ave. Notre-Dame,
N.-Dame-des-Laurentides,
GOA 2S0
Rés.: (418) 849-6958
École: (418) 694-0912

LUYET, Jean
326, de Gaspé ouest,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
At.: (418) 598-6363

PARRISH, Michael
358, Lavigne, #1
Québec, Qué.
G1R 1B3

STIER, Bernard
124, Redmond,
Valcartier Village,
GOA 4S0
(418) 844-2186

MYRAND, Alain
a/s Aurore et Boréal
567, rue Boisseau,
Québec, Qué.
Rés.: 529-5511
At.: 524-4955

PELLETIER, Monique
192 St-Ambroise
Québec
G1K 5K4
(418) 525-6512

REBOUL, Cyril
859, Richelieu, app. 6,
Québec, Qué.
Rés.: 522-7326
At.: 529-4955

STIER, Bernard
789, d'Aiguillon,
Québec,
G1R 1M8
(418) 522-1627

TREMBLAY, Marie-Lou
2391, Bourg Royal
Giffard, Qué.
G1E 3Z3
(418) 661-7855
661-2313

VIGNEAULT, Michel
11550, Marguerite-
Bourgeois,
Sillery,
G1S 3X9
(418) 688-8253

VILLENEUVE, Luc
26, rang 2 ouest,
Saint-Gervais,
Clé Beaucechasse,
GOR 3C0
(418) 687-6709

Fourniture:

ROBERT, Patry
a/s Mme de La Pétrole,
93, ch. du Bout de l'île,
Ste-Pétronille, I. O.
GOA 4C0
Rés.: 628-2662
At.: 663-4979

ENCRE ET COLORANT

Batik:

AUDETTE, Dominique
875, 2ème Avenue,
Québec,
G1L 3B9
(418) 522-1582

BOUCHARD VALENTINE,
Jacqueline
C.P. 124,
Saint-Louis-de-Pintendre,
GOR 2K0
(418) 837-2085

GOULET, Violette
2, Laflamme,
Saint-Pétronille, I. O.
GOA 4C0
(418) 828-9245

JEAN, Charles
438, Saint-Olivier,
Québec,
G1R 1G7
(418) 525-8725

KENNEDY,
Jocelyne Duchesne
4040, Robitaille,
Cap-Rouge,
GOA 1K0
(418) 651-6133

LEBUI, Louise
836, Rougemont,
Sainte-Foy,
G1X 2M5
(418) 656-9288

LESSARD, Christine P.
59, Saint-Ursule, app. 3,
Québec,
G1R 4E5
(418) 692-2104

Cartes de souhait:

CHARETTE, Alain
Rang Beauvillage,
Saint-Sylvestre,
Clé Lotbinière,
GOS 3C0
(418) 596-2855

Gravure — eau forte:

HOGUES, Martine
Chemin du Roy,
C.P. 253,
Saint-Augustin,
GOA 3E0
(418) 878-3685

METZGER, Richard
1330, boul. Saint-François,
Saint-François,
Clé Montmagny,
GOR 3A0
(418) 259-7453

Sérigraphie:

ATELIER CRETAC
(pyrogravure)
a/s Jean Lemieux,
755, Marchand,
Québec,
G1R 2W5
(418) 529-9423

CHARETTE, Alain
Rang Beauvillage,
Saint-Sylvestre,
Clé Lotbinière,
GOS 3C0
(418) 596-2855

DUGRÉ, Pierre
(sur tissus)
1831, McGowan
Québec,
G1L 3H9
(418) 525-7631

CIRE

CIRE

ABEL, Jacques
34, Lessard,
Neufchâtel, Québec,
G2B 2V6
(418) 849-6453

AUDY, Denis
151, Principale,
St-Raphaël,
Clé Beaucechasse,
GOR 4C0
(418) 243-3135

CUIR ET PEAUX

ATELIER D'OCTOBRE
a/s Denis Bolduc,
47, rue Saint-Pierre,
Baie-Saint-Paul,
GOA 1B0
(418) 435-6477

ATELIER LA POMME
57, Petit Champlain,
Place Royale, Qué.
(418) 644-9930

AUDET, Danielle
495, Lemesurier, app. 4,
Québec,
G1S 1P8
(418) 525-9383

BÉDARD, Marie-Pier
124, Redmond,
Valcartier Village,
GOA 4S0
(418) 844-2186

CHEYLAN, Patrick
58, route 138,
Neuville,
GOA 2R0
(418) 676-2685

GOSSELIN, André
5641, des Campanules,
Charlesbourg (Orsainville)
G1G 5K6
(418) 626-8305

HÉBERT, Marie
Rang Double,
Saint-Adelbert,
Clé L'Islet,
GOR 2M0

LAFOND, Gilles
485, David,
Charlesbourg Est,
G1G 5C7
(418) 626-7314

LÉVESQUE, Guy
Rang de la Haute-Ville,
St-Denis, Clé Kamouraska,
GOL 2R0
1-498-3246

MÉTAUX

Bijoux:

BARDENET, Alain
132, Crémazie ouest,
Québec,
G1S 1X5
Rés.: (418) 525-9287
At.: (418) 653-3115

BÉLANGER, Pierre
1405, Preston,
Sillery,
G1S 4L3
(418) 524-2944

CÔTÉ, Roger
1151, ch. Sainte-Foy,
app. 2, Québec,
G1S 2M8
(418) 692-1376

DOYON, Jean
520, Saint-Patrice,
2ème étage,
Québec,
G1R 1Y8
Rés.: (418) 524-1526
At.: (418) 525-8935

GERVAIS, Pierrette
2204, boul. Laurier,
Sillery,
G1T 1B8
(418) 527-8485

Cuivre repoussé:

PELLETIER, Thérèse
(pyrogravure)
1395, Lévis, app. 1,
Ancienne-Lorette,
G2E 1E7
(418) 872-4582

Dinanderie:

LANDRY, Raymond
R.R. 4,
Saint-Edouard,
Clé Lotbinière,
GOS 1Y0
(418) 796-2169

HUOT, Michel
3826, ch. de Tilly,
St-Antoine-de-Tilly,
GOS 2C0
(418) 477-2004

LOULOU FABIEN
CRÉATIONS
38, Petit Champlain,
Québec,
G1K 4H5
(418) 694-0806

RANCOURT, Denis
789, ave. Royale,
Beaufort,
G1E 1Z1
(418) 661-2794

Forge:

FORGE À
PIQUE-ASSAUT
a/s Guy Bel,
2200, ave. Royale,
Saint-Laurent, I. O.
GOA 3Z0
(418) 628-9300
(418) 828-9843

GOUFFÉ, Daniel
1356-A, ave. Royale,
C.P. 44,
Saint-Laurent, I. O.
GOA 3Z0
(418) 828-9817

OS

Sculpture:

PARRISH, Michael
359, Lavigne, app. 1,
Québec,
G1R 1B3

PIERRE

Sculpture sur pierre

LACHANCE, Yvon
787, Saint-Olivier,
Québec.
G1R 1H4
(418) 529-5567

LANGLAIS, Johanna
1340, Patenaude,
Sillery.
G1T 2J6
(418) 688-9783

PRÉVOST, Alain
42, av. de la Passerelle,
Loretteville.
G2A 1H2
(418) 843-8179

SILICATES

Céramique — poterie:

ARCHAMBAULT, Luc
55, rang Sainte-Anne ouest,
Saint-Étienne-de-Lauzon,
GOS 2L0
Rés.: (418) 525-7939
At.: (418) 831-9298

ARCHAMBAULT, Marie
125, Crémazie est,
Québec,
G1R 1Y1
(418) 529-2344

ATELIER BENJAMIN
55, rang Ste-Anne
St-Étienne de Lauzon
Qué.
(418) 831-9298

AUDET, Bernard
332, Notre-Dame,
Sainte-Marie, Beauce,
GOS 2Y0
(418) 387-5890

BAZINET, Jean
338, ch. du Mont Granit
nord,
Thetford-Mines Sud,
G6G 5R7
(418) 335-3126

BEAUBIEN, Lyne
990, Bourlamaque,
app. 504, Québec,
G1R 4W4
(418) 522-2584

BELLEAU, Mimi
2133, Bourbonnières,
Sillery,
G1T 1A9
(418) 683-8178

BÉRARD, Réjean
133, de la Luzerne,
Saint-Augustin, Portneuf,
GOA 3E0
(418) 878-2618

BLUTEAU, Christian
495, des Franciscains,
app. 2, Québec
G1S 2P2
Rés.: (418) 683-3536
At.: (418) 692-3662

BOUCHARD, Michel
Rang du Remous,
Saint-Fidèle,
GOT 1T0
(418) 434-2292

CARON, Marcelle
1673, Delaunay,
Sainte-Foy,
G1W 3Z1
(418) 653-4858

COSSETTE,
Andrée Veilleux
4179, Place Bourg-Royal,
C.P. 336,
Cap-Rouge,
GOA 1K0
(418) 658-2201

CÔTÉ, Lucille
783, Sabrevos,
Sainte-Foy,
G1V 3K8
(418) 651-7832

CÔTÉ, Marie
969, Sir Adolphe Routhier,
Québec,
G1S 3P7
(418) 687-3482

DESROSIERS, Normand
119 route C,
Saint-Louis-de-Gonzague,
Cité Dorchester,
GOR 2L0
(418) 267-5846

DIDIER, Dominique
Rang Saint-Jean,
Saint-Sylvestre,
GOS 3L0
(418) 596-2771

FISSETTE, Serge
771, d'Aiguillon,
Québec,
G1R 1M8
(418) 524-2219

FOURNIER, Denise
7, 3ème Rue,
Val Bélar,
GOA 1G0
(418) 842-9352

GIRARD, Louise
3329, La Chenaie,
Sainte-Foy,
G1X 2E4
(418) 653-0647

GIROUX, Jean-Pierre
260, Lockwell,
Québec,
G1R 1V9
(418) 524-2743

JONCAS, Marie
110, Cap-aux-Corbeaux
sud, Baie-Saint-Paul,
GOA 1B0
(418) 435-5186

LACHAPPE, Huguette
1345, de Repentigny,
Québec,
G1S 1Y5
(418) 683-2452

LAPOINTE, Claire F.
2564, boul. Liégeois,
Sillery,
G1T 1V9
(418) 651-3721

LAPOINTE, Odette
144, 10ème Rue,
Québec
G1L 2M4
Rés.: (418) 524-6582
At.: (418) 839-7100

LAROCHELLE, Normand
493, des Ruisseaux,
Pintendre, Cité Lévis,
GOR 2K0
(418) 837-1930

LEFEBVRE, Jocelyne
R.R. 1,
Bureau Hamel,
Rang Sainte-Evelyne,
Beauce Sud,
GON 1E0
(418) 228-7755

LESAGE, Madeleine
1023, Jeanne Leber
Sainte-Foy,
G1W 4G7
Rés.: (418) 651-4269

MAGNAN, Véronique
3960, ch. de Tilly,
Saint-Antoine-de-Tilly,
GOS 2C0
(418) 477-2551

MARIER, Diane
438, Saint-Olivier,
Québec,
G1R 1G7
(418) 525-8725

MARION, Roland
Saint-Louis-des-Aulnaies,
Cité L'Islet,
GOR 3K0
(418) 651-4269

MEUNIER, Danielle
2510, des Hospitalières,
Sillery,
G1T 1V7
(418) 659-2748

NAUD, Denise
3368, Jean Chabot,
Sainte-Foy,
G1W 2P5
(418) 651-8386

PELLETIER, Pauline
187, Valvue,
Loretteville,
G2A 2G2
Rés.: (418) 842-2557
At.: (418) 651-5962

POULIN, Jocelyne
1081, Saine-Terre,
Cap-Rouge,
G1A 1K0
Rés.: (418) 658-6088
At.: (418) 871-3352

RANGER, Mirella
1709, de la Montagne
ouest, Bélar,
GOA 1G0
(418) 842-8318

ROSSIGNOL, Lucie
34, boul. Champplain,
Québec,
G1K 4H7
(418) 692-3662

ROUSSEL, Céline
60, route 138,
Nouvelle,
GOA 2R0
(418) 876-2008

SAINT-LAURENT,
Patricia P.
166, Aberdeen,
Québec,
G1R 2C8
(418) 525-6830

SAINT-PIERRE, Rodrigue
11ème rang,
Saint-Malachie, Dorchester,
GOR 3N0
(418) 642-2212

SCHNEEBERGER, Eugène
1471, Provancher,
Cap-Rouge,
GOA 1K0
(418) 656-1336

TREMBLAY, Donald
Rang 4,
Saint-Adelbert,
GOR 2M0
(418) 356-3654

VERGE, Kristeen
Sainte-Louise-des-Aulnaies,
Cité L'Islet,
GOR 3K0
(418) 354-2420

VILLENEUVE, Michel
462, 3ème Avenue,
Québec
G1L 2W2
Rés.: (418) 524-6745
At.: (418) 529-2344

Émail sur cuivre:

BYZIER, Denis
970, 2ème Avenue,
Québec,
G1L 3C1
(418) 522-0350

CLOUTIER, Sylvie
a/s Louis Chauriette,
Poste restante,
Saint-Jean-Port-Joli,
GOR 3G0
(418) 598-6363

CUBAYNES, Yvette
4300, Montée Saint-Pégis,
Cap-Rouge,
GOA 1K0
(418) 658-0316
(418) 653-9741

EMOND, Carmen
770, Latraverse,
Sainte-Foy,
G1X 2N7
(418) 651-1752

PELLETIER, Gilles
333, boul. Taché est,
Montmagny,
G5V 1C7
(418) 248-2811

Verre soufflé:

VERRENERIE
LA MAILLOCHE
a/s Jean Valières,
367, av. Royale,
Beauport,
G1E 1X7
(418) 663-2087

Verre et vitrail:

KROON, Laurens
a/s Atelier d'Art St-Nicolas,
Saint-Nicolas,
GOS 2Z0
(418) 631-5657

LABIBERTÉ, François
1040, de la Paix,
Ancienne-Lorette,
G2E 3P7
(418) 871-4063

LES LUMINAIRES
OPALES ENR.
a/s Réjean Migneault,
390, 2ème Rue,
Québec,
G1T 2T5
(418) 529-8931

ROWLEY, Christopher
425, des Franciscains,
Québec,
G1S 2R2
(418) 527-6415

LESAGE, Madeleine
1,100 Avenue du Golf
Cap-Rouge
GOA 1K0
(418) 651-4269

TEXTILES

Broderie:

CASTONGUAY, Marcelle
2550, St-Georges
Giffard, Qué.
G1E 4B8
(418) 663-4773

GIROUX, Jacqueline
a/s Atelier du Versant Neuf,
121, Dallaire,
Saint-Ludger, Beauce,
GOM 1W0
(819) 548-5438

Collage et murale en tissus:

CASTONGUAY, Claudette
148, Pie XII,
Beauport,
G1E 5P9
(418) 663-0398

Courtepointe:

LEHOULLIER, Liliane
122, du Collège,
Saint-Augustin,
GOA 3E0
(418) 878-2681

ROCHEFORT, Louise
1139, Châteaubriand,
Val Bélar,
GOA 1C0
(418) 842-8946

CLUCHE SPENARD,
Monique
C.P. 248,
Saint-Joseph, Beauce,
GOS 2V0
(418) 397-5342

Couture — confection:

CLOUTIER BELANGER,
Cécile
627, Nouvelle-Orléans,
Sainte-Foy,
G1X 3J4
(418) 653-4489

CHARETTE, Christiane
R.R. 2,
Rang Beauvillage,
Saint-Sylvestre,
GOS 3C0
(418) 596-2855

COCCINELLE
a/s Michèle Boucher,
3120, rue Marie-Victorin,
Saint-Antoine-de-Tilly,
GOS 2C0
(418) 477-2223

DION, Marie-France
1056, Commerciale,
C.P. 412,
Saint-Jean-Christostôme,
GOS 2T0
(418) 839-6143

OUELLET, Brigitte
13, St-Louis-de-France,
Lauzon,
G6V 1N7
At.: (418) 694-1763

Crochet:
CASTONGUAY, Marcelle
2550, St-Georges,
Giffard,
G1E 4B8
(418) 663-4773

Fléché:

DEBLOIS, Noëlle
751, chemin Royal,
Saint-Pierre, I.O.
GOA 4E0
(418) 828-2519

HAMELIN, Véronique L.
2912, Summerside,
Sainte-Foy,
G1W 2G1
(418) 656-9522

Macramé:

LAJOIE, Jacqueline
a/s Atelier du Versant Neuf,
312, Lasalle,
Saint-Ludger, Beauce,
GOM 1W0
(819) 548-5275

TREMBLAY, Marie-Lou
2391, Bourg-Royal,
Giffard,
G1E 3Z9
(418) 661-7855
(418) 661-2313

Marionnettes à fil:

GAGNON, Sylvie
2231, des Friches,
Charlesbourg,
G1G 2A6
(418) 626-1819

Poupées:

BOVIN BINETTE,
Micheline
1071, Saint-Aimé,
Saint-Lambert, Lévis,
GOJ 2W0
(418) 889-0382

CARON, Denise A.
Saint-Eugène,
Cité L'Islet,
GOR 1X0
(418) 247-3075

LESSARD, Céline
805, Bougainville,
Québec,
G1S 3A5
(418) 683-7868

PRASIL, Michèle
Rue de l'Anse,
Beauport, Bellechasse,
GOR 1C0
Rés.: (418) 833-8024
At.: (418) 684-0349

THÉRIAULT, Françoise B.
147, Pincourt,
Neufchâtel,
G2R 2H3
(418) 843-3396

TREMBLAY, Madeleine
817, av. Rochette,
Sainte-Foy,
G1V 2S4
(418) 527-8170

Tapissierie

SUR CANEVAS:
THIBEAULT, Estelle
23, rue Boscuel,
Lévis, Québec,
(418) 837-0636

EMOND, Suzanne
770, Latraverse,
Sainte-Foy,
G1X 2N7
Rés.: (418) 651-1752
At.: (418) 694-1241

Tissage:

ATELIER DANS
LES NUAGES
a/s Marianne Mongrain,
55, R.R. 1,
Saint-Raphaël, Bellechasse,
GOR 4C0
(418) 243-2549

ATELIER DE FLAVIE
a/s Murielle Rivard,
87, Principale,
Saint-Flavien,
GOS 2M0
(418) 728-3750

ATELIER
GABRIELLE IMBEAU
a/s Gabrielle Imbeau,
650, 21ème Rue,
Québec,
G1J 1V1
(418) 647-2564

BAKER, Jane
510, av. Laurier,
Québec,
G1R 2L2
Rés.: (418) 525-7769
At.: (418) 694-0349

BOZIER, Irène F.
4, de l'Église,
Beauport, (Montmorency)
G1C 2C8
(418) 663-9045

BOUCHER, Cécile
445, Principale,
St-Ferdinand, Cité Mégalic
(418) 428-9363

BOULANGER, Lucie
450, 1ère Avenue,
Lac-Saint-Charles,
GOA 2H0
(418) 849-6190

CHABOT, Ginette
1384, av. Royale,
Saint-Laurent, I.O.
GOA 3Z0
(418) 828-9104

CHARTIER, Anne
a/s La laine de l'artisan,
1358, ch. Sainte-Foy,
Québec,
G1S 2N6
Rés.: (418) 656-0146
At.: (418) 681-3395

CÔTÉ, France
a/s Les Ateliers de L'Islet,
L'Islet-sur-Mer, C.P. 244,
GOR 2B0
Rés.: (418) 354-2391
At.: (418) 247-3116

COUTURE, Marcelle
1200, 11ème Avenue,
Chamby,
G6W 4C2
(418) 832-8431

DUGRE, Nicole Vincent
1831, McGowen,
Québec,
G1L 3H9
(418) 525-7631

EMOND, Suzanne
770, Latraverse,
Sainte-Foy,
G1X 2N7
Rés.: (418) 651-1752
At.: (418) 694-1241

FORTIN, Anne
228 5ème Rue.
Québec.
G1L 2R5
(418) 525-8099

GAGNON, Line
283, Saint-Louis.
C.P. 547,
Sainte-Marie, Beauce.
G0S 2Y0
(418) 387-5076

GENDRON, Reine
64, des Bouleaux ouest,
Québec.
G1L 1L8
(418) 626-1776

GENEST, Gisèle Boly
104, boul. du Côtéau,
Beauport (Montmorency)
G1C 2A4
(418) 663-9550

GRAVEL, Manon
1400, ch. Saint-Joseph,
Bernières,
G0S 1C0
(418) 831-0542

HARVEY, Rho
10, Champsteleus,
Clermont,
G0T 1C0
(418) 439-3877

LECLERC, Marie
Rang Beauvage,
Saint-Sylvestre,
G0S 3C0
(418) 596-2704

MAINGUY, Paule
1254, boul. St-Cyrille o.,
Québec.
G1S 1W2
(418) 683-7145

MARANDA, Angèle
1212 Albert Lotzeau
Sillery
G1T 1H2
(418) 527-3151

MARANDA, Dominique
1408, des Lias,
St-Nicolas,
G0S 2Z0
(418) 831-9272

MILLIARD, Nicole
3244, chemin Saint-Louis,
Sainte-Foy,
G1W 1J2
(418) 656-0373

PAQUET, Elizabeth
1462, ave. Royale,
Saint-Laurent, I.O.
G0A 3Z0
(418) 628-9109

PHILIPPON, Denise
2116, Bourbonnière,
Sillery,
G1T 1B1
(418) 527-4602

PLANTE, Louise
2979, Matapédia,
Sainte-Foy,
G1W 1X8
(418) 658-4445

POUSSART, Anne
31, des Bouleaux est,
Québec,
G1L 1T6
(418) 623-3106

POUSSART, Nicole
2825, Mont-Royal,
Sainte-Foy,
G1W 2E3
(418) 653-9578
(418) 623-2968

SIMARD, Pierrette
927, Toronto,
Sainte-Foy,
G1X 3S1
(418) 656-0397

SIMONEAU, François
170, O'Meara,
Thetford-Mines,
G6G 3A5
(418) 338-2669

SIMONEAU, Pierrette
73, rang du Bras,
Saint-Gervais, Bellechasse,
G0R 3C0
(418) 887-3619

SIRÔIS, Suzanne
3243, du Foyer,
Sainte-Foy,
G1X 1W4
(418) 653-3008

SPÉNARD, Monique Cléche
C.P. 248,
Saint-Joseph, Beauce,
G0S 2V0
(418) 397-5342

THIBODEAU, Hélien
3153, Abbeville,
Sainte-Foy,
G1W 2W6
(418) 651-5034

VALLIÈRES, Michelle
454, ch. Sainte-Foy,
Québec.
G1S 2J5
(418) 527-1616

Tricot:

BAKER, Jone
510, ave. Laurier,
Québec,
G1R 2L2
Rés.: (418) 525-7769
At.: (418) 694-0349

CHARLEBOIS, Berthe et Michel
899, ave. Royale,
Saint-Jean, I.O.
G0A 3W0
(418) 829-3436

CHARTIER, Anne
a/s La laine de l'artisan,
1358, ch. Sainte-Foy,
Québec,
G1S 2N8
Rés.: (418) 656-0146
At.: (418) 681-3395

DURAND, Nicole
3791, Le Corbusier,
Sainte-Foy,
G1W 4P6
(418) 653-4010

DUSSAULT, Thérèse L.
128, Dubé,
Thetford-Mines,
G6G 3B7
(418) 335-5393

GOSSELIN, Andrée
680, Calixa-Lavallée,
app. 11, Québec,
G1S 3G6
(418) 527-8420

PELLETIER, Hélène
C.P. 356,
St-Pascal de Kamouraska,
G0L 3Y0
(418) 796-2498

ROUTHIER, Laurie B.
110, de la Promenade,
Saint-Nicolas,
G0S 2Z0
(418) 839-7458

SANSFAÇON, Suzanne
Anse des Pluviers,
Saint-Nicolas,
G0S 2Z0
(418) 831-1758

DIVERS

Abat-jour:

LEMAY LAPRISE, Madeleine
4088, Ch. de Tilly,
Saint-Antoine-de-Tilly,
G0S 2C0
(418) 477-2425

TREMBLAY, Johanne
C.P. 972,
Bac-Saint-Paul,
G0A 1B0
(418) 435-2631

Raquettes:

PELLETIER, Mme Abel
Saint-Aubert,
Cité L'Islet,
G0R 2G0
(418) 598-8096

Reilure:

AU VÊTEMENT DU LIVRE
a/s Jacquelin Savard,
126, Giroux,
Loretteville,
G2S 2Y1
(418) 842-3808

